

HISTOIRES DE VAREILLE





Réalisation : **Bernard BOIZET 5 rue de la Croix Bressé 89320 - VAREILLES**

Cet ouvrage relate des événements plus ou moins importants ponctuant la vie du village de Vareilles au fil des siècles.

Il n'est pas question, dans ce recueil, de faire mention des grands moments qui ont marqué l'histoire de la France, comme, par exemple la Révolution de 1789, mais d'en montrer l'incidence sur la vie du village : réquisitions multiples, enrôlement de volontaires, pauvreté accrue...

S'il fallait choisir la date la plus importante, ce serait sans aucun doute le :

1er NOVEMBRE 847,

qui marque la consécration de l'Abbaye Saint-Rémy de Vareilles. Si ce monastère n'avait pas été détruit par les Normands, il est probable que notre bourgade aurait acquis une grande renommée culturelle et cultuelle .

De certaines périodes du passé, nous ne disposons que de très peu de documents.

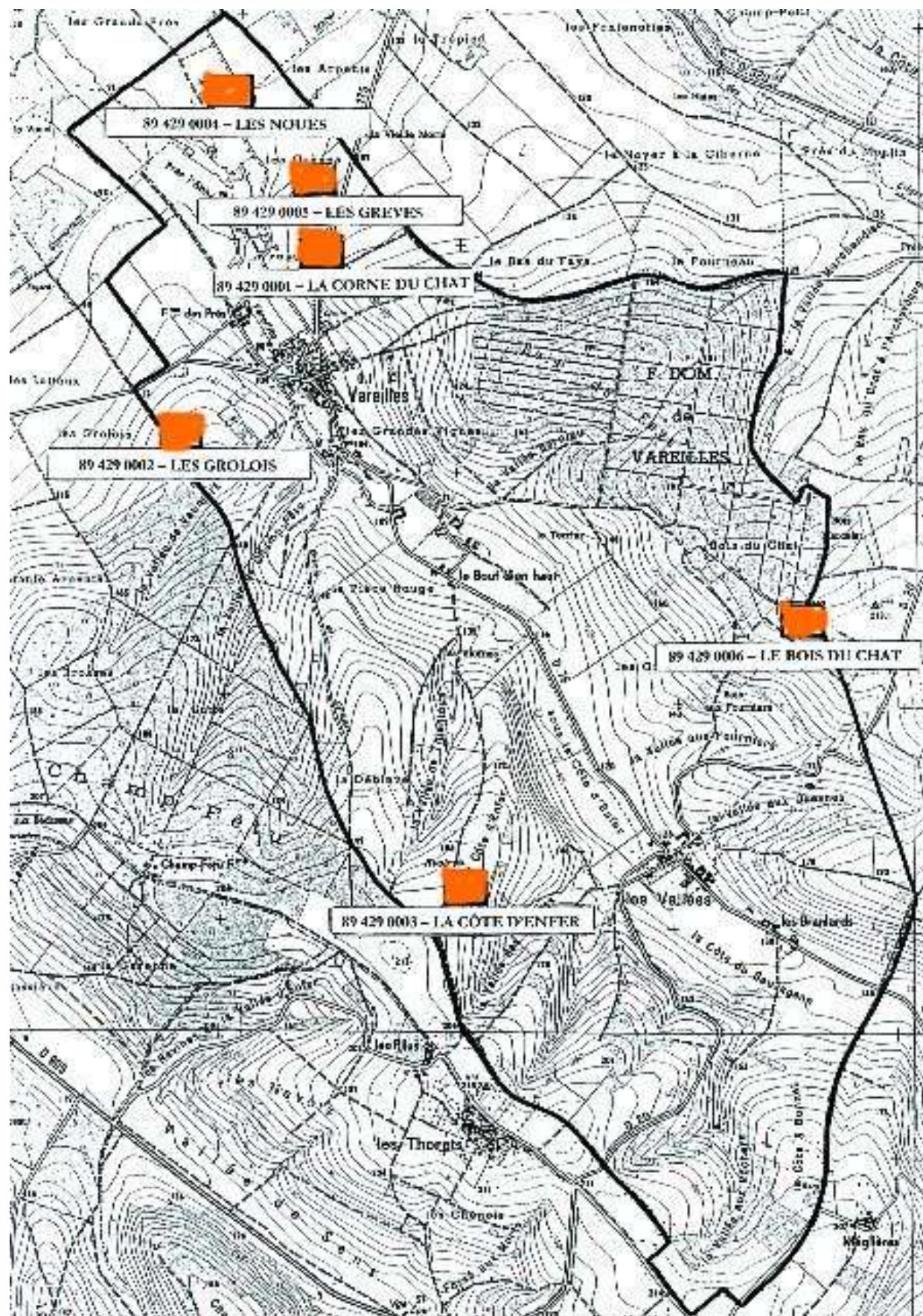
Ces faits sont classés par ordre chronologique en faisant référence aux rois, empereurs, républiques etc...

La plupart des textes proviennent essentiellement :

- des registres de délibérations de la commune.
- des Archives Départementales de l'Yonne.
- de la Société Archéologique de Sens.

Il conviendra d'actualiser ce livret en fonction des nouvelles découvertes historiques et de l'évolution de notre commune.

Présence des hommes sur le territoire de Vareilles



Préhistoire

LES HOMMES DE LA PREHISTOIRE DANS LA VALLEE DE LA VANNE

L'homme primitif vécu très anciennement dans la vallée de la Vanne, comme l'attestent les nombreux sites préhistoriques qui y furent découverts.

On présume que le peuplement humain était déjà très dense à l'époque du renne.

L'homme fut le témoin des diverses transformations du lit de la Vanne.



Les silex des terrains crayeux lui fournissaient les armes nécessaires à la chasse et donnaient lieu à un artisanat naissant : celui de la taille. Il est même certain que l'exportation de ces silex taillés a contribué à créer d'importantes relations avec les peuplades voisines.

La pêche dans la Vanne, la chasse dans l'immense forêt d'Othe, les nombreuses sources offraient à l'homme des moyens de subsistance qu'ils n'auraient pu trouver ailleurs.

Paléolithique, mésolithique et néolithique

IIème et IIIème siècles

VILLA GALLO-ROMAINE SITE DU PRE-LABBE



27 février 1997: A cette date, une fouille a révélé les restes d'un ensemble de bâtiments probablement des IIème et IIIème siècles. Les vestiges évoquent un établissement à vocation agricole entourant une villa à fonction résidentielle dont le décor intérieur associait des peintures murales et des éléments d'architecture en pierre calcaire, du marbre ainsi que des mosaïques.

1999 : Une prospection thématique montre que les éléments de construction semblent s'ordonner autour d'une cour bordée d'une galerie péristyle.



1997 :

La commune de Vareilles acquiert le terrain concerné en vue de la constitution d'une réserve archéologique et afin de préserver un site d'une réelle importance qui était menacé de destruction progressive suite aux passages répétés des engins agricoles.

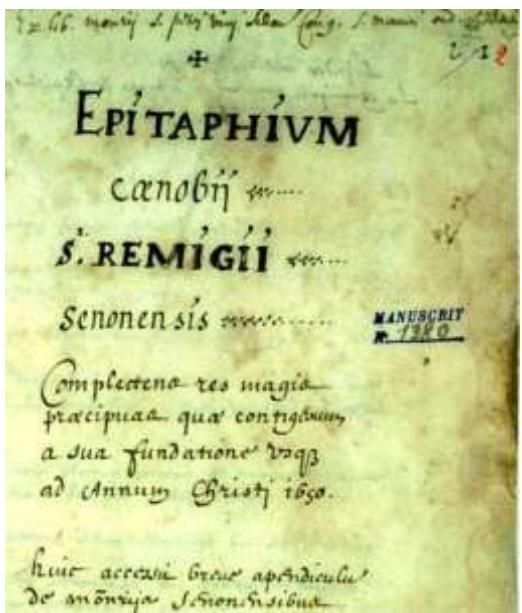
Antiquité décadente

1^{er} novembre 847

CONSECRATION DE L'ABBAYE SAINT-REMY DE VAREILLES

6 novembre 835 : Transfert du monastère Saint-Rémy de Sens à Vareilles, sur décision de Saint Aldric, Archevêque de Sens . (diplôme de Louis Le Pieu du 6 novembre 835).

Continuation de la construction du monastère à Vareilles. Wenilo, Archevêque de Sens et son frère Ardricus font donation de tous leurs biens privés au monastère de Vareilles.



1^{er} novembre 847 : Consécration de l'Abbaye Saint-Rémy de Vareilles (Rainlandus Abbé).

7 mai 842 : Diplôme de Charles Le Chauve confirmant un privilège synodal donné par Wenilo au profit du monastère Saint-Rémy de Vareilles.

8 mai 865 : Mort de Wenilo, inhumé, dans l'Abbaye Saint-Rémy de Vareilles (crypte Sainte Anastasie).

Entre 871 et 883 : Transfert, sur décision d'Anségise à Saint-Rémy de Vareilles des reliques de Saint Romain en provenance du monastère Saint-Germain d'Auxerre.

Rédaction par Gislebert, moine de Vareilles, d'une « Vie de Saint Romain ».

7 novembre 886 : destruction du monastère Saint-Rémy de Vareilles par les Vikings.

Suavus, Abbé du monastère, les moines avec leurs reliques se réfugient à Sens.

Entre 886 et 959 : Réinstallation du monastère Saint-Rémy près de Sens.

De toute évidence le domaine de Vareilles reste la propriété de ce monastère.



Base d'un pilier de la chapelle du Prieuré

1188 : fondation du Prieuré Saint-Léger de Vareilles par les Bénédictins de l'Abbaye Saint-Rémy de Sens.

Ce prieuré avait pour rôle de gérer les biens de l'ancienne Abbaye.

A la Révolution :
Le Prieuré est vendu comme « Biens Nationaux. »

PROVENANCE	TERRES (arpents)	PRÉS (arpents)	BOIS	
			vendus (arpents)	non vendus (hectares)
Abbaye de Saint-Pierre-le-Vif	12 21	4 »	»	»
Mission de Versailles.....	126 50	73 »	33 »	90 39
Grand Séminaire de Sens.....	»	3 »	»	»
Prieuré de Saint-Léger.....	28 03	8 26	»	»
Cure de Vareilles.....	»	0 25	0 30	»
Fabrique de Vareilles.....	12 »	»	»	»
Fabrique de St-Hilaire de Sens	21 »	»	»	»
Total	199 74	88 51	33 30	90 39

Biens de 1^{re} origine : 246 hect. 5739.

DIMES. — Toutes les dimes appartiennent aux Pères de la Mission de Versailles. Amodiées avec la ferme de Vareilles (voir n° 2038), elles étaient estimées 1.200⁰⁰ (voir *supra*, tome I, p. 155).

An 1059

PRIVILEGE ACCORDE A EUDES ABBE DE SAINT-REMY



Privilège accordé à Eudes, Abbé de Saint Rémy : Accord pour son Monastère, remise de tout droit de logement dans le village de Villeyae (Vareilles) par Henri 1^{er}, à condition que les moines célèbrent chaque jour une messe pour le bien de son âme et celles des membres de sa famille.

Henri 1er (Capétien) 1031 - 1060

Le règne de roi batailleur et querelleur est une longue suite de luttes féodales.
Il perd entre autres, la Bourgogne et ne conserve que le Sénonais.

An 1196

VENTE DE DROITS DE MAINMORTE



Vente faite par Messire Guillaume, Abbé de saint Rémy à ses hommes subjectz demeurans en la paroisse de Vareilles des droits et proffictz de la coutume appellée mainmorte (1) quy luy appartenay.

Permission à ceulx qui possèderont terres censables d'enlever et emporter leurs gerbes sans le consentement du décimateur, en laissant la dixme dans le champs.

Miniatures du XIII^{ème} siècle (Bibliothèque Nationale de France)

Pilippe II Auguste (Capétien) 1180 - 1223

(1) Mainmorte : droit du Seigneur de disposer des biens de son Vassal à la mort de celui-ci

Septembre 1222

ACCORD SUR LE PANAGE DES PORCS DANS LA FORÊT DE VAREILLES

L'official de Sens rapporte qu'après de longues contestations, l'abbaye Saint-Rémy de Sens, des chevaliers et leurs hommes des Siéges se sont accordés devant lui, au sujet du panage (1) pour leurs porcs dans la forêt de Vareilles.

*Inter abbatem et conventum
Sancti-Remigii Senon, ex una
parte, et Guillermuem de
Ordone, Petrum lo Jai et
Thomam, fratrem ejus, milites,
ac omnes homines eorumdem
militum de Eschegiis, ex alia,
..... in nemore de Warelliis
panagium habebant sub tali
consuetudine quod pro porco qui
annum non compleverat solum
denarium, et pro illo qui annum
compleverat duos tantum
denarios solvere tenebantur;....
De panagio, vero, supradicto
duos tantum denarios dicti
homines, pro porco quolibet,
exceptis lactantibus, solvere
tenebuntur.*

*Entre l'abbé et le couvent de Saint-Rémy
de Sens, d'une part, et Guillaume de
Ordone, Pierre le Jai, et Thomas, son
frère, des soldats, et tous les hommes
soldats des Sièges, d'autre part,*

*Le panage à Vareilles, selon la coutume,
représentait un denier pour le cochon, qui
n'avait pas achevé l'année, et deux
deniers pour le cochon qui l'avait
terminée...*

*...Au sujet du panage, les hommes susdits
seront tenus de payer seulement deux
deniers, pour chaque cochon, sauf pour
les truies qui allaitent.*

Philippe Auguste 1179-1223

(1) servitude qui permettait autrefois aux éleveurs de porcs d'envoyer paître leurs animaux dans les forêts et bois communaux (aussi appelée glandée ou engrangissement des cochons)

Année 1285

DELIVRANCE DE SERVAGE



Délivrance de servage de Perreau Aubon et Estienne Aubon, frères demeurant à Vareilles, et leurs enfants à trois sols pour chacun par an envers les vénérables Abbé et Couvent de Saint Rémy en considération de leur liberté à eux donnée.

CAPETIENS- PHILIPPE LE HARDI-1270-1285.

An 1512

BAIL POUR TROIS VIES ET 19 ANS



Bail pour trois vies et dix-neuf ans après, entre le couvent de Saint-Rémy et Geoffroy Sillard, Pierre Thomas et leurs femmes d'un sault à faire une forge auprès du Pré Labbé.

Le lieu-dit « le Moulin Rouge » est l'ancien nom des Prés Cécile.

Rouge pourrait peut-être indiquer

- soit la présence de vestiges romains (tuiles, briques)
- soit la présence d'une forge (rouge du foyer)

Louis XII 1498 - 1515

MEMOIRE AU SUJET DES DROITS D'USAGE DANS LES BOIS



De temps immémorial, les Abbés et Religieux de Saint-Rémy, Seigneurs de Vareilles, sont seuls propriétaires de tous les bois existant dans cette seigneurie, et notamment du bois dit DU FAY.

Leur charité les porta d'abord à accorder à leurs vassaux la faculté d'y prendre, pour leur chauffage, quelque MORT BOIS, ou bois mort.

Cette première facilité fut suivie d'une autre, et, bientôt, pendant certaines saisons, la Vaine PÂTURE, dans ces bois fut tolérée.

Ces premiers droits arrachés à la faiblesse des ABBE et RELIGIEUX de Vareilles, a enhardi les habitants.

En 1540, ils firent encore de nouvelles difficultés à leurs Seigneurs.

Ceux-ci, pour y mettre fin, ratifièrent, par acte du 11 février de cette année, celui de 1534.

Les ABBE et RELIGIEUX consentent par cet acte, à ce que les Habitants de Vareilles, prennent, emmènent, coupent et abattent, à perpétuité, tout mort bois et bois mort, dans la Forêt du Fay; réservé chênes, faytres (1) et charmes et combien que le charme ne soit bois vif, toutefois ne prendront autre chose, les dits nos sujets, esdits chênes, faytres (1) et

charmes, que les branchages, le cas advenant que, par fortune, ils seraient tombés ou arrachés.

En reconnaissance de cette faculté usagère ainsi accordée, il est stipulé que les habitants payeront à ladite Abbaye, par chaque feu, une redevance annuelle de 2 sols 6 deniers tournois.

Il leur est permis, en même temps, de conduire leurs porcs à la glandée dans les bois DU FAY, moyennant 2 deniers tournois par tête de porc et sans aucune redevance dans les autres saisons.

La Vaine PÂTURE leur est également accordée pour les autres bestiaux, excepté quand il y aura taillis et dans ce cas, il est dit que les habitants ne pourront y conduire leurs troupeaux, à peine d'amende et des dommages.



Extraits d'un mémoire datant de 1756 rédigé par Monsieur DE BONNAIRE DE FORGES, Maître des requêtes, Intendant général des Domaines et Bois. Monsieur DUTILLET DE LOINVILLE, Avocat.

. François 1^{er} 1515-1547

(1) *faytre vient de fayard ou hêtre*

3 JUIN 1680

CONSEQUENCES DES ABREUVIS

Ce jourd'hui, troisième jour de juin 1680, par devant nous, Nicolas Colet, Lieutenant en la Prévôté de Vareilles a reçu plusieurs plaintes des sieurs curé et habitants du dit Vareilles que les eaux qui abreuvent une pièce de

pré située au-dessus de la Fontaine et ru du dit Vareilles, ressortent partie dans la rue du dit Vareilles et l'autre partie dans l'église et cimetière du dit lieu qui peut corrompre les hosties sacrées et faire pourrir les ornements de la dite église.



Une humidité et puanteur la rend inhabitable et empêche le service divin.

De plus, Monsieur Christophe Michau, prêtre curé du dit lieu ayant fait remarquer par les assistants au convoi et inhumation du corps de défunt d'Edme Duveau, notamment par les personnes d'Edme Boudrot et Philippe Collet, demeurant au lieu dit qui furent obligés de jeter une quantité d'eau hors de la fosse pour le pouvoir enterrer au dit cimetière.

Ensuite, il nous a conduit hors de la dite église où il nous a montré deux piliers de pierre qui la soutiennent lesquels ont descendu en terre.

Nous avons remarqué le long de la rue du dit Vareilles, quantité d'eau qui empêche le peuple d'assister à la messe; même plusieurs sources d'eau qui viennent de dessous l'église et cimetière traversent les murailles du cimetière qui les a depuis peu démolies et fait tomber à terre.

LOUIS XIV (1643-1715).

6 septembre 1736

INTEMPERIES



Inondations dans l'Yonne

Ce qui est prouvé par le procès verbal fait le lendemain par les Officiers de l'Election du dit Sens qui se transportèrent exprès.

Qu'ils n'ont aucune autre ressource pour rétablir du moins une partie de leurs bâtiments qu'une prise de bois taillis appartenant foncièrement aux Sieurs prêtres de la Mission de Versailles, Seigneurs de la paroisse...

Réf: A.D.Y. H. 367 Extrait des registres d'Etat

Nous étions à l'époque du Roi Louis XV 1715-1774

1765 - 1766

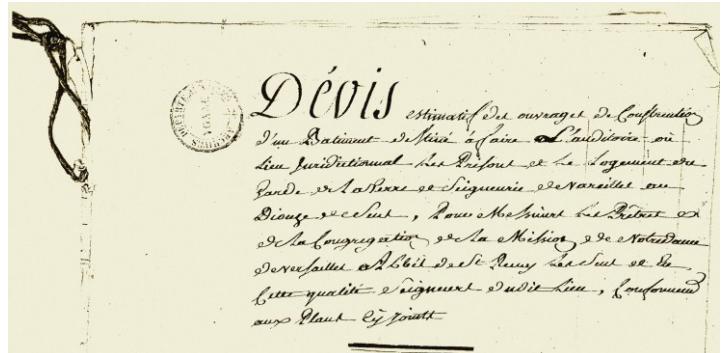
CONSTRUCTION D'UNE « MAISON DE JUSTICE »



Ayant pour but de permettre de régler les différends entre les Seigneurs et les habitants de Vareilles, les prêtres de la Congrégation de la Mission de Versailles, Seigneurs de Vareilles, jugent nécessaires de pourvoir à la construction d'un bâtiment, situé dans l'actuelle rue du Fay, destiné

à servir d'auditoire, d'une maison pour loger le garde des bois de même que deux prisons.

Ces dispositions provoquent un vif émoi dans la population rurale qui proteste contre ce dessein qui la prive d'une partie importante du bénéfice des droits d'usage dont ils jouissent d'une façon immémoriale et sans interruption depuis plusieurs siècles dans les bois du Fay.



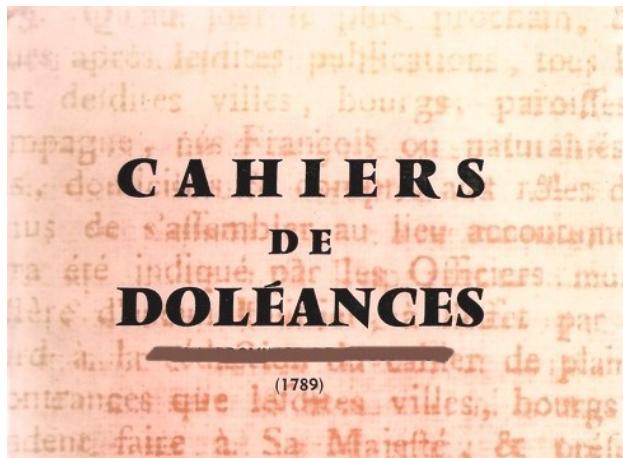
Le garde sera tenu de faire respecter la propriété boisée des Abbés de Versailles en veillant à la stricte application des droits invoqués par les usagers de Vareilles.

A la Révolution la Maison de Justice est vendue comme « Biens Nationaux ».

Les Bourbons- Louis XVI- 1774-1792

12 et 13 mars 1789

CAHIERS DE DOLEANCES DE 1789.



Le terrain est entrecoupé de ravins formés par les côtes qui environnent la paroisse de toutes parts et le village, qui occupe le fond, est tellement exposé aux inondations que, dans les orages, il faut abandonner la plupart des maisons et courir le risque de perdre les récoltes déjà serrées.

Il y a dans la paroisse 120 arpents de prés dont les trois quarts sont de bonne qualité et servent à l'approvisionnement des paroisses voisines. Les seigneurs en ont 80 arpents et les privilégiés ont la plus grande partie du reste.

On compte plus de 300 arpents de bois dont 200 appartiennent aux seigneurs; 15 arpents de vignes donnant un vin mauvais qui se consomme dans le pays; si peu de chênevières qu'on n'en saurait parler; point de fruits à vendre, le peu qui s'en recueille servant à la consommation des propriétaires.

Aucune fabrique et pas de commerces.

Les manouvriers travaillent au bois, soit dans la paroisse, soit dans les ventes des environs.

Il est rare de voir des mendians.

Le dixième des terres labourables donne du froment qui réussit surtout dans la partie voisine des prés. Le reste est en seigle et l'on fait aussi des sarrasins ou blés noirs et des engreniers, mais cette dernière espèce produit peu. Les mars sont en avoine ; rarement on sème de l'orge. Il y a peu de vesces et de lentilles pour la nourriture des chevaux.

Environ 150 arpents de terres restent en friches, tant parce que le sol est mauvais qu'à cause des ravines qui rendraient les travaux inutiles.

Que l'on aille au marché de Cerisiers ou au marché de Sens, les chemins sont très mauvais. La lieue pour arriver à la grande route est impraticable et la lieue pour arriver à Cerisiers, coupée de montagnes et de vallons, aurait le plus grand besoin d'être rétablie dans beaucoup d'endroits.

La culture des terres se fait avec des chevaux. L'on n'a ni juments, ni poulains.

Il y a dans la paroisse 70 à 80 vaches et l'on ne fait des élèves que pour remplacer celles qui manquent.

Les bêtes à laine sont au nombre de 300 et plus. On fait des élèves autant qu'on peut, mais on les vend à 3 ou 4 ans parce que le pays n'est pas assez sain pour ce bétail; les laines sont fort grosses.



EXTRAITS DES CAHIERS DE DOLEANCES DU BAILLIAGE DE SENS (PAROISSE DE VAREILLES) POUR LES ETATS GENERAUX DE 1789.

Nota : un arpent est égal sensiblement à la moitié d'un hectare

17 mars 1793

RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES

Organisation des citoyens pour la défense de la Patrie : Scrutin à la pluralité des voix.

1^{er} défenseur : Jean Paris 20 ans

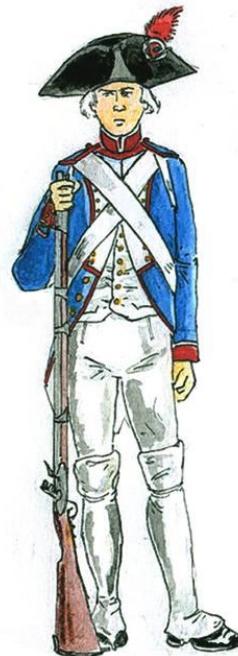
2^{ème} défenseur : Charles Leconte Nicolas

3^{ème} défenseur : François Gâteau 19 ans

Le 1^{er} a signé avec nous

Le 2^{ème} a déclaré ne pas savoir signer.

Le 3^{ème} a refusé de signer.



2 avril 1793

La Municipalité de Vareilles représente qu'il est impossible à elle de faire paraître Leconte Nicolas vu « qu'il est décampé du pays, qu'elle ne sait où il est actuellement, que c'est mauvaise volonté de sa part, qu'il a même résisté à plusieurs garçons qui ont voulu le conduire à l'assemblée provoquée à cet effet. ».

Signalement donné à la Maréchaussée.

Ô soldats de l'an deux !

*La Révolution leur criait: - Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères ! –
Contents, ils disaient oui.
- Allez, mes vieux soldats, mes généraux imberbes !
Et l'on voyait marcher ces va-nu-pieds superbes
Sur le monde ébloui !*

*Victor Hugo-
Les châtiments*

Première République (1792-1804) Convention Nationale

24 mars 1793

REHABILITATION DES CEREMONIES DU CULTE

Ce jourd'hui, vingt quatrième jour de mars de l'année 1793, l'An Second de la République française, nous, officiers municipaux assemblés ainsi que grand nombre d'habitants de notre Commune, avons cru nécessaire, pour le bien et l'utilité de notre Commune de délibérer en nous que, vu l'attachement que nous avons toujours eu pour notre religion et les cérémonies de notre culte, il fallait députer à notre citoyen curé plusieurs d'entre nous à l'effet de le requérir en notre nom et celui de la paroisse entière de vouloir bien annoncer toutes les fêtes comme par le passé et de nous célébrer aux dits jours les offices en la manière accoutumée...



La présente délibération a été signée par nous :

Durand, Maire, Bordier, Poulain, Lelong, Frottier, Horsin, Godin, Roche, Lhote, Collin.

11 août 1793

UNE REQUISITION

Ce jour d'huy, 11 août 1793, l'an second de la République française, nous Maire, Officiers municipaux et Procureur de la Commune de Vareilles, au lieu de nos séances habituel est comparu le citoyen François Josselin, Commissaire nommé par l'arrêté du district de Sens en date de ce jour d'huy pour lequel arrêté donne pouvoir au dit citoyen Josselin de forcer et obliger tous les propriétaires cultivateurs et fermiers des communes du canton de Villeneuve sur Vanne de battre dans le jour et amener à Villeneuve sur Vanne le plus de blé qui leur sera possible et même les farines et pain dont ils pourront disposer pour assurer la subsistance de 15 000 braves soldats qui viennent de la garnison de Mayence pour aller à la Vendée; qui doivent passer au dit Villeneuve sur Vanne par colonnes



composées chacune de 5 000 hommes dont la première passera demain à Villeneuve et les deux autres colonnes les deux jours suivants, requérant de même tous les chevaux de cette commune, sans en excepter un, étant harnachés de leur collier et voiture pour occuper les dits chevaux et se rendre demain

sur la place du dit Villeneuve sur Vanne à cinq heures du matin.

Le dit Commissaire rendant leurs Officiers municipaux garants et responsables de la réquisition ci-dessus faite par lui et les dits Officiers municipaux rendant garants de même tous les citoyens cultivateurs et fermiers qui se refuseraient à ces mesures de première nécessité et avons signé avec le dit Commissaire.

Observations : Une période de grande pauvreté car le monde rural doit faire face à de nombreuses réquisitions.

Première République (1792-1804) Convention Nationale.

6 septembre 1793

BAN DE VENDANGES

Ce jourd'hui, 6 septembre 1793, an second de la République une et indivisible, nous, Maire, Officiers Municipaux et Procureur de la commune de Vareilles, ainsi que le Conseil Général de cette commune, assemblés en vertu du Directoire du département de l'Yonne concernant le ban des vendanges du 8 septembre 1793.



Ouies les conclusions du Procureur de cette commune et y faisant droit, avons fixé que le dit ban des vendanges serait mis à mardi 8 de ce mois et faisons défense à aucun

citoyen qui s'immiscerait d'aller en vendanges avant ce terme sous peine d'une amende fixé à vingt livres.

Faisons en même temps défense à tout citoyen sous prétexte de « grapper » d'aller avant quatre jours après la fin dernière de la dite vendange et faisons différence pour l'effeuillage des dites vignes, sous peine de trois livres d'amende.

Il est fait état de 30 arpents de vigne à Vareilles, soit environ 15 hectares, donnant « un vin mauvais qui se consomme dans le pays. »

Cet exemple de « ban de vignes » est parmi les plus anciens figurant au Registre des Délibérations de Vareilles.

29 septembre 1793

PRIX DES DENREES DE PREMIERE NECESSITE - 1793

Ce jourd'hui, 10 octobre 1793, an second de la République française une et indivisible, après lecture solennelle du décret de la CONVENTION NATIONALE en date du 29 septembre dernier qui fixe le maximum du prix des denrées et marchandises de première nécessité; lequel décret a été averti,



publié avec l'authenticité requise. En conséquence, en présence du Conseil Général et citoyens de cette commune assemblés, avons recueilli les sur les marchandises énoncées au sus dit décret, suivant les taux de 1790:

SAVOIR:

viande fraîche :	5sols
viande salée et lard :	7 sols
le vin (le muid) :	7£ 2 sols
l'eau-de-vie (la bouteille) :	1£ 8 sols
le vinaigre de vin :	3£ 6 sols

le cidre (le muid) :	1£ 8 sols
la chandelle :	9 sols
l'huile à brûler	1£ 5 sols
le sucre :	1£ 25sols
le miel (la pinte) :	1£
le papier blanc (la main) :	3 sols
le fer (le cent) :	18£
le plomb (la livre) :	6 sols
l'acier (le cent) :	20£
le cuivre, le chanvre (la livre) :	6 sols
les laines (la livre) :	1£ 8sols
les sabots :	8 sols
les souliers :	4£ 10 sols
La potasse (le compte) :	1£ 6 sols

Fait et arrêté en notre séance, les jour et an que dessus.

OBSERVATIONS :

Ce « tarif » est incomplet car l'affichage des prix n'est pas très précis.

Les prix sont exprimés en livres (12€) et sols (0,60 €) à la date du 24 novembre 2011. On ne peut utiliser ce barème que pour apprendre quelles étaient les marchandises de première nécessité à l'époque et que pour effectuer quelques comparaisons :

Exemple

Le vin est 4 fois plus cher que le cidre

Le vinaigre de vin est 2 fois plus cher que le cidre.

Les souliers sont 5 fois plus chers que les sabots.

La laine est 3 fois plus chère que le chanvre.

Le muid à Paris : 274 litres

La pinte à Paris 0,93 litre

La main : 25 feuilles de papier blanc

10 OCTOBRE 1793

NOUVELLE MAISON COMMUNE



Ancien tambour de la Commune

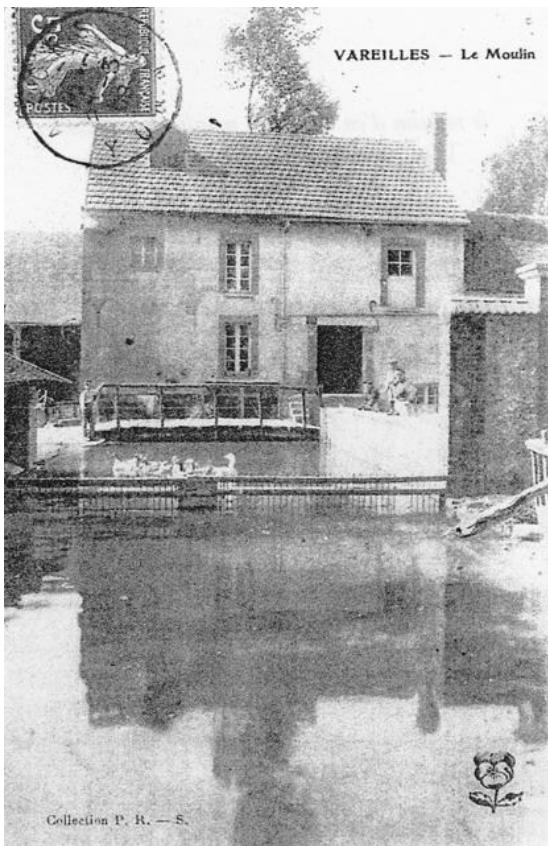
Ce jourd'hui, 10 octobre 1793,
l'an second de la République
française, une et indivisible,
Nous, Maire, Officiers
municipaux et Procureur de
cette Commune de Vareilles, sur
la démission pour la maison
commune du citoyen Leclerc,
avons établi notre dite maison
commune chez le citoyen Claude
Horsin, Secrétaire de cette
Commune pour, par lui jouir de
tous les émoluments et revenus
attachés à la dite maison
commune et nous avons aussi
nommé du consentement de la
citoyenne veuve Blondeau son
fils Guillaume pour tambour de
cette Commune à qui sera remis
le dit tambour et pour le dit G.
Blondeau de jouir des
émoluments de sa place...

Première République (1792-1804) Convention Nationale.

4 nivôse 1794

REQUISITIONS

Ce jourd'hui, 4 nivôse 1794, l'an troisième de la République une et indivisible, nous, Maire, Agent national de la Commune de Vareilles et tous les Citoyens composant la dite Commune, assemblés en lieu de tenir une séance pour délibérer sur le réquisitoire qui nous a été présenté par deux Citoyens de la Commune de Passy pour leur fournir la quantité de grain de trente quintaux qui leur a été accordée sur leur réquisitoire de l'Administration de Sens.



Moulin dit « d'en bas »

resterait plus rien. C'est pourquoi nous invitons l'Administration de ne plus requérir notre Commune à aucun réquisitoire faute pour nous de n'y plus satisfaire.

A cet effet, tous les Citoyens de la dite Commune se sont opposés et s'opposent que ce réquisitoire ne soit pas rempli, attendu qu'il n'y a pas suffisamment de blé à beaucoup près et que s'offrent de prouver notre pénurie et invite l'Administration de Sens d'en faire le recensement dans notre Commune et par ce moyen, cela donnera des preuves sûres à l'Administration qu'il nous est impossible de remplir le contingent qu'ils nous ont envoyé; de plus, il est encore dû, au moins la quantité de 383 bichets de moisson tant à Sens qu'à Villeneuve sur Vanne et autres endroits et si nous étions obligés de fournir toutes ces moissons, il ne nous

14 JUILLET 1817

UNE PRINCESSE NOUS EST NEE

Le 13 juillet à 9 heures du matin, son Altesse Royale Madame la Duchesse de Berry a ressenti les premières douleurs de l'enfantement et, à 11 heures 25 minutes, elle est heureusement accouchée d'une Princesse, qui, d'après les ordres du Roi, se nommera :

LOUISE-ELISABETH D'ARTOIS, MADEMOISELLE

L'acte de naissance a été rédigé par Son Excellence le Chancelier de France, avec toutes les formalités requises, et inscrites sur les registres de l'Etat Civil de la Maison Royale.

L'état de santé de la nouvelle Princesse et de son auguste mère est très satisfaisant.

Le Préfet du Département de l'Yonne, Maître des Requêtes au Conseil du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, invite et autorise MM. Les Maires, qui ont des ressources disponibles en argent ou en farines, provenant des secours accordés par la bonté paternelle du roi, à faire aux pauvres de leurs communes une distribution extraordinaire de pain, en réjouissance de l'heureux événement qui donne un nouveau rejeton à l'illustre famille des Bourbons.

LOUIS-PHILIPPE (1830-1848)

Extrait du recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne.
(transmis aux Communes)



8 avril 1827

POMPE A INCENDIE

Le Conseil ne désire aucunement l'acquisition d'une pompe à incendie en vertu :

- Que la Commune est trop petite (il n'y a que 68 à 69 feux);
- Que la Commune est divisée en quatre parties et notamment il n'y a pas un homme de l'art, ni charron, ni charpentier, ni maçon, ni couvreur, ni menuisier.
- Que les eaux sont très communes puisque la fontaine est dans le milieu de la Commune et, le ru, passant tout le long et dedans, on en prend l'eau à la main aisément...

*Brigade des pompiers
de Vareilles*



Vraiment, c'est une dépense bien mal appropriée !

Restauration : Charles X 1824-1830.

26 octobre 1834

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ECOLE

Ce jourd'hui 26 octobre 1834, le Conseil municipal de la Commune de Vareilles s'est réuni extraordinairement en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet de Sens pour le projet et l'avis donné par la Commission des constructions communales sur une maison d'école dans laquelle il y aura une chambre tenante au même corps de logis dans la Commune de Vareilles.



En conséquence, le Conseil municipal ayant vu et examiné le plan et devis de la Commission communale, il ne sera pas fait de croupe(*) comme le porte le devis de l'architecte; il sera fait

seulement deux pignons et le corps du bâtiment se trouvera plus régulier et moins assujetti aux réparations...

*(Il ne sera fait qu'une toiture à deux pans)

Monarchie de juillet (1830- 1848) Louis Philippe 1er

29 novembre 1847

MOYENS DE POURVOIR A LA SUBSISTANCE DES PAUVRES DE NOTRE COMMUNE PENDANT L'HIVER

Moi, Maire soussigné, j'ai convoqué immédiatement à la mairie tous les habitants de la commune de Vareilles les plus aisés où j'ai fait lecture de l'arrêté de M. le Préfet et de son instruction des deux listes des pauvres de la dite paroisse.



Les pauvres de Christophe Moreau
grande récolte parce que la commune est en partie en prairies.

Ensuite, je me suis transporté dans les maisons les plus aisées pour réclamer à la bienfaisance et au secours des pauvres de notre commune.

Personne n'a pu donner aucun secours, attendu que les récoltes n'ont pas été abondantes et entendu que depuis plusieurs années, notre commune a été grêlée, inondée : toutes les terres ont été entraînées par les grandes eaux, une grande partie n'ont point fait

Considérant que nous n'avons ni produits, ni revenus communaux, ni personne pouvant secourir les pauvres indigents, en conséquence, nous supplions humblement M. le Préfet de vouloir bien, au nom de l'humanité, faire la bienfaisance et secourir les indigents et les pauvres invalides de notre commune.

30 avril 1848

DESIGNATION DU CAPITAINE DE LA GARDE NATIONALE

...nous, Maire, avons réuni le Conseil municipal pour faire reconnaître le capitaine et les autres officiers et sous-officiers...



Après avoir indiqué à la garde nationale le motif de la réunion, nous lui avons présenté Pigeard Pierre Nicolas, élu au grade de capitaine et après avoir fait battre un ban, nous l'avons fait reconnaître en disant:

« Au nom du Peuple ! Gardes nationaux, vous reconnaîtrez Pigeard Pierre Nicolas, librement élu à la majorité de vos suffrages et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera en cette qualité pour la défense de la République, le maintien de l'ordre et les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ».

24 mai 1852

INONDATIONS DUES AUX PRES ABREUVES

Il nous a été exposé par M. le Maire à propos des eaux provenant des prés qu'on abreuve au Bout D'en Haut de Vareilles, tous les samedis à midi de chaque semaine jusqu'au dimanche à 8 heures du matin depuis le 15 mars jusqu'au 24 juin... Ces eaux sortent des prés et débouchent dans la Grande Rue et continuent leur cours jusqu'à l'autre bout de cette rue.



Ces eaux séjournent dans le cimetière et dans cet intervalle, il est fort difficile de faire des fosses... car l'eau s'élève dans celles-ci à la surface de la terre.

Les eaux séjournent également dans une partie de la Grande Rue et, croupissant, donnent des exhalaisons dangereuses et très nuisibles à la santé des habitants.

Les habitants des environs de l'église éprouvent aussi l'incommodeité de voir les eaux sortir dans leur foyer et rendent, par conséquent, les maisons très malsaines.

En suivant la Grande Rue bordée de maisons de chaque côté, les eaux interceptent le passage d'une maison à l'autre et le dimanche, la plupart des habitants qui se rendent à l'office divin éprouvent l'incommodeité de se mouiller les pieds et la rue est aussi bouante qu'en hiver.



Enfin, la plupart des chefs de famille sont obligés d'amener leurs enfants à l'école et de revenir les chercher après la classe, car ces enfants se trouvent dans l'impossibilité de traverser la rue...

Second Empire Napoléon III Empereur (1852-1870)

24 mai 1853

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Donation par M .et Mme Bourgeois à la commune de Vareilles d'un terrain sis aux Grandes Vignes afin de faciliter à la dite Commune l'échange de cette pièce contre une portion de terre sur laquelle la Commune sera tenue d'établir un nouveau cimetière.



La Commune sera tenue de faire entourer à ses frais par un grillage en fer, au milieu du cimetière, une place carrée de la contenance de 51 centiares qui sera exclusivement destinée à l'inhumation des donateurs et à l'inhumation de leurs descendants à perpétuité. Ce grillage sera entretenu en bon état aux frais de la Commune, également à perpétuité.

La dite Commune sera tenue de faire faire, à ses frais, un service dans l'église de Vareilles pour le repos de l'âme de chacun des donateurs, annuellement, à partir du décès de chacun d'eux, et ce, pendant soixante ans à compter du décès de chacun des dits Sieur et Dame Bourgeois, pour commencer un an après le décès du Ier mourant et un an après le décès du survivant et ensuite, continuer d'année en année à pareils jours pendant le délai qui vient d'être indiqué...

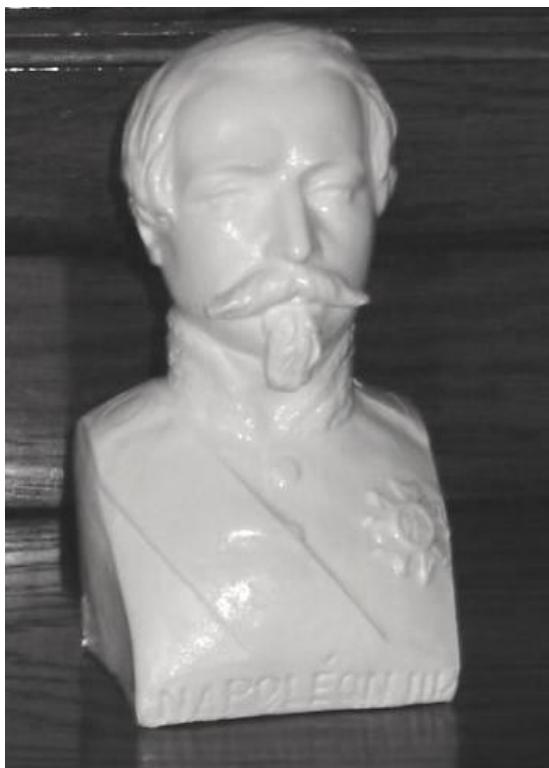
17 août 1854

ACHAT D'UN BUSTE DE NAPOLEON III

Monsieur le Maire expose qu'il a fait l'achat au prix de 12 F du buste en plâtre de sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, moulé par le Sieur Giusti...

...considérant qu'il est de toute convenance d'avoir dans la salle de délibérations, sous les yeux du conseil municipal, le buste de cet homme providentiel, le Sauveur de la France, qu'on a vu, avec reconnaissance saisir avec un héroïque courage le gouvernement de son vaisseau battu par les flots des passions politiques et menacé par les odieux projets de l'anarchie, de cet homme appelé à consolider l'empire des lois...

Le Conseil vote à l'unanimité la somme de 12 F.



Second Empire - Napoléon III Empereur (1852 à 1870)

11 novembre 1855

TRAVAIL POUR LES CHÔMEURS

Le Maire expose qu'il existe dans la Commune un grand nombre d'ouvriers valides qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance que le salaire de leur travail; que, durant la saison d'hiver, plusieurs d'entre eux ne peuvent trouver à s'occuper à des travaux profitables et que, si ce chômage se prolongeait, dans un temps, où, comme aujourd'hui, les substances alimentaires ont atteint des prix exceptionnellement élevés, ils se verraient, eux et leurs familles, réduits à de cruelles privations; que le meilleur moyen de leur venir en aide, c'est de leur procurer un travail constant dont la rémunération les mette à même de subvenir aux besoins auxquels ils ont à satisfaire...

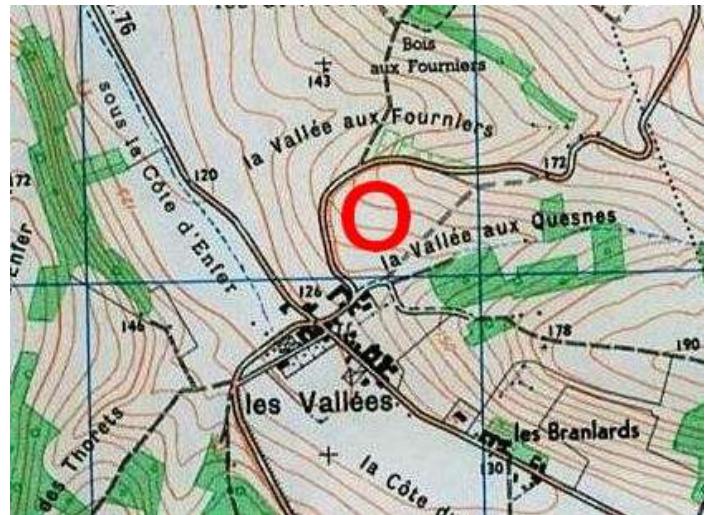


...que les travaux estimés à 400 F peuvent être mis à exécution sur les chemins vicinaux, à la charge de la Commune.

An 1859

PRESENCE DE VESTIGES ROMAINS AUX VALLEES DE VAREILLES

Suite à des travaux de déviation de la route de Cerisiers aux Sièges, pour atténuer le dénivelé et permettre le passage de canons tractés par des chevaux, en 1859, on a découverts, près du hameau des Vallées six squelettes rangés sur une même ligne à 1,50 mètres l'un de l'autre.



Un seul était dans un cercueil en pierre et paraissait d'une taille extraordinaire.



Pièce de l'époque de Néron

On y a trouvé aussi un pommeau d'épée et une pièce de monnaie romaine à l'effigie de Néron.

Second Empire- Napoléon III (1852 -1870)

16 juin 1873

CONSTRUCTION D'UN LAVOIR COMMUNAL AU BOURG



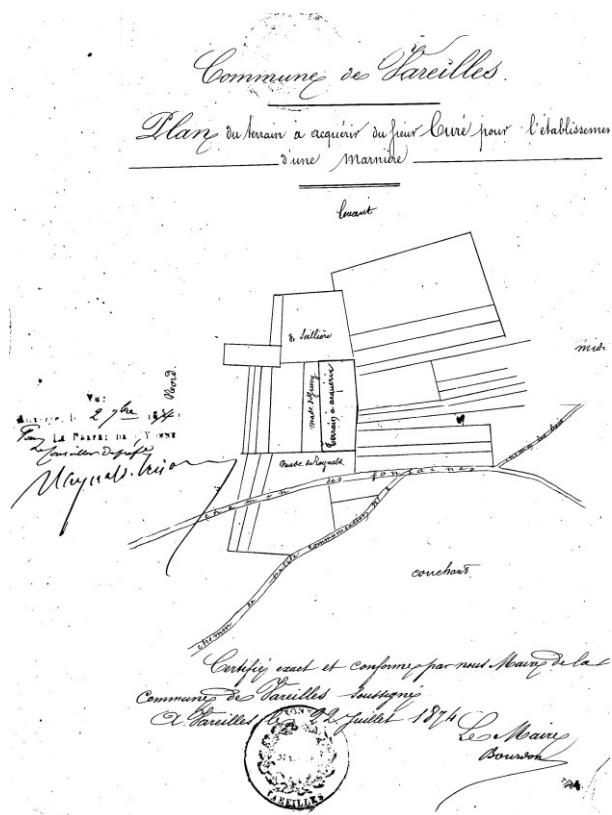
Ce jour d'hui, 16 juin 1873, Nous, Lavoué Etienne, propriétaire cultivateur, et Pigeard Pierre, propriétaire, tous deux domiciliés à Vareilles, experts désignés par Monsieur le Maire, pour procéder à l'estimation d'une portion de terrain à extraire d'une propriété de plus grande contenance, appartenant au sieur Blanchet de Vareilles et longeant le ruisseau, pour la construction d'un lavoir communal.



Nous avons porté à 70 francs le prix de 25 ca de terre à prendre le long du ruisseau dans la propriété du dit Blanchet, proche l'abreuvoir.

22 juillet 1874

ETABLISSEMENT D'UNE MARNIERE AU BOURG Dite marnière des Fontaines



14 décembre 1879

ACTE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUITS COMMUNAL AU HAMEAU DES VALLEES



Un are 25 centiares de terre à prendre dans une grande pièce située finage de Vareilles, lieu-dit la Côte du Sauvageon, N° 344 du plan cadastral pour tenir au nord au Chemin de Vaudeurs, au couchant à Siméon Rigoureau, au levant et au midi au surplus de la pièce.

A raison de 0,80 franc le M² soit 125 M² pour la somme de 100 francs.

L'eau du puits du hameau des Vallées est exclusivement réservée à l'alimentation des personnes et aux soins du ménage.

Il est donc expressément interdit d'utiliser cette eau pour un autre usage, notamment le lavage des tracteurs, des voitures automobiles, du matériel agricole, l'arrosage du jardin.

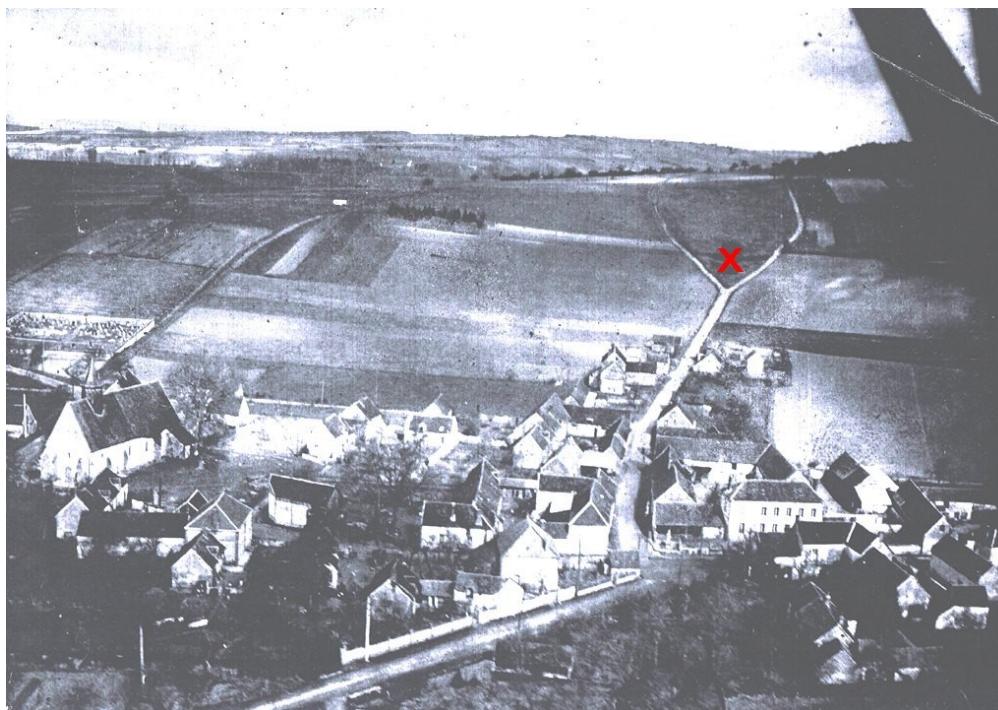
18 mai 1881

Une somme de 50 F a été inscrite pour paiement de travaux faits par M. Lacotte-Angenot à l'auge du puits des Vallées afin de permettre d'y laver de chaque côté, ce qui était réclamé par les habitants.

20 mars 1881

ACQUISITION D'UNE ANCIENNE MARNIERE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que, par les temps d'orage et de grandes pluies, l'eau qui descend de la montagne située à l'est du village, par le Chemin de Vareilles aux Sièges et le Chemin Blanc arrive avec rapidité dans le village et produit des dégradations dans les rues et même dans les bâtiments.



Pour obvier à ces inconvénients, il a pensé qu'il serait convenable à tous égards de faire l'acquisition d'une ancienne marnière située à l'embranchement des deux chemins afin d'en faire un réservoir destiné à retenir les eaux pluviales au lieu de les laisser arriver jusqu'au village.

28 mai 1882

CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'il a déjà été plusieurs fois question de l'établissement d'une école maternelle, création vivement désirée par les habitants que leurs jeunes enfants retiennent trop souvent à la maison au détriment de leurs intérêts ou qu'ils étaient contraints de confier à la garde de leurs frères ou sœurs plus âgés, ce qui, du reste, avec l'instruction obligatoire ne va plus pouvoir se faire et il les invite à délibérer sur cette question :

Considérant que l'établissement d'une école maternelle rendra de grands services à la population, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que cette utile instruction soit établie dans la commune à partir du 1^{er} octobre prochain dans la maison louée à M. et Mme Albaut pour trois années, en attendant que la commune puisse se pourvoir d'un autre local soit comme acquisition, soit comme construction neuve.

Travaux à exécuter :

Lieux d'aisance, clôture, blanchiment, chauffage. (400 F).



Les enfants de l'école maternelle photographiés devant une grange qui sera aménagée en salle des fêtes. Ce n'est que le 29 octobre 1884 que « le Conseil décide qu'il est de toute nécessité de clore la cour de la maison d'école et d'y établir un petit hangar pour permettre aux enfants de se mettre à l'abri des intempéries, pendant les récréations »

18 février 1883

Monsieur l'Inspecteur des Ecoles désire, pour donner son avis favorable que la commune s'occupât de la construction d'un local.

L'ancienne place publique qui se trouve à côté de la maison d'école actuelle et qui est devenue inutile, permettrait d'élever une construction faisant suite à cette maison pour y établir l'école maternelle et il décide qu'il y a lieu de faire choix de cet emplacement qu'il croit convenable et qui n'entraînerait pas la commune dans des dépenses au-dessus de ses ressources.

D'un autre côté, la proximité des deux classes permettrait aux enfants plus âgés d'amener avec eux leurs petits frères ou sœurs.

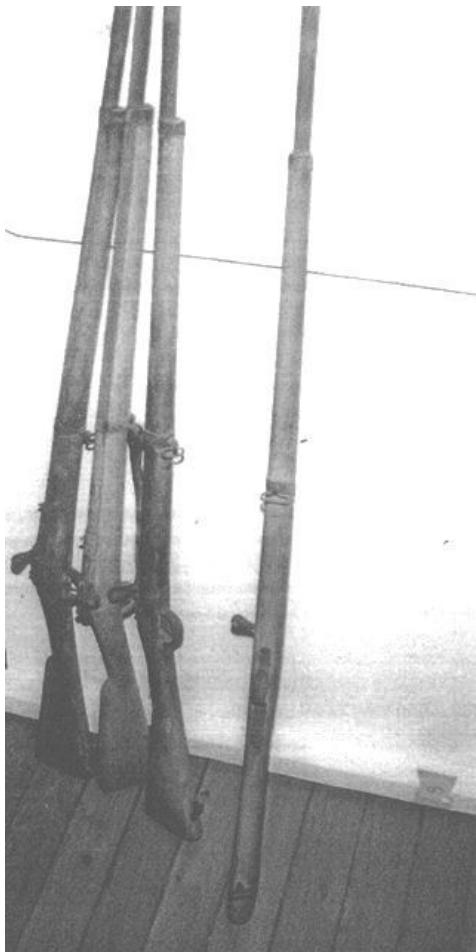
Enfin, ce qui pourrait arriver, le maître et la maîtresse, s'ils ne formaient qu'un ménage trouveraient cela plus commode.

Notes personnelles : Hélas, l'état sanitaire des locaux recevant les jeunes enfants n'étant plus aux normes légales, l'école maternelle devra fermer après une existence éphémère

IIIème République- Jules Grévy (1879-1887)

6 mai 1883

ACHAT DE PETITS FUSILS



Le Maire et les Conseillers municipaux de la Commune de Vareilles, considérant qu'il serait convenable que les enfants de l'école qui prennent part aux exercices gymnastiques, fussent munis de petits fusils en bois afin de pouvoir en apprendre le maniement, votent à cet effet une somme de 75 francs.

III^eme République- Jules Grévy (1879-1887)

25 juillet 1888

INTEMPERIES FAIT LOCAL A ENREGISTRER

Le 25 juillet 1888, à 3h 10mn du soir, par une température de 28° centigrades, un violent orage, mêlé d'une grêle énorme est venu s'abattre sur le territoire de Vareilles et s'est déchaîné avec plus de violence sur les hameaux des Branlards, des Vallées et du Bout-D'en-Haut.



L'orage paraît avoir pris naissance à Joigny, a parcouru la Forêt d'Othe, Cerisiers, Vareilles, Les Sièges, Villeneuve L'Archevêque...

Le vent avait la direction de l'ouest à l'est.

Les pertes, évaluées d'abord à 150 000 F ont été ensuite fixées à 200 000 F. Elles s'étendent principalement sur les blés, les seigles, les avoines, les orges, les fourrages, betteraves et arbres à fruits.

Accidents:

Personnes contusionnées par la chute des grêlons ayant la grosseur de deux œufs de perdrix accolés...

Voitures renversées.

Double demande: en dégrèvements
: en secours du Département ou de l'Etat.

Troisième République 1870-1940 (Président: Sadi Carnot)

23 février 1890

PROJET D'ACQUISITION D'UNE MARNIERE AUX VALLEES

Plusieurs membres du Conseil municipal exposent que la marnière communale des Fontaines est située à près de deux kilomètres des Vallées, que, dès lors, bon nombre de propriétaires ou fermiers du hameau ne peuvent, en raison de l'éloignement marner leurs terres comme ils le désireraient, c'est pourquoi ils demandent que la Commune veuille bien acquérir une seconde marnière proche des hameaux des Vallées et des Branlards.

Terrain retenu :
12 ares 76 centiares de terre.
Section C n° 184 du Plan Cadastral.



25 août 1901

PENURIE DE RECOLTES

Le Conseil, à l'unanimité, est d'avis de demander à M. le Sous-préfet, en raison de la pénurie des récoltes, d'autoriser les habitants à extraire dans les bois communaux et domaniaux les feuilles sèches et les plantes propres à faire de la litière et les brindilles pouvant être données comme nourriture aux bestiaux.

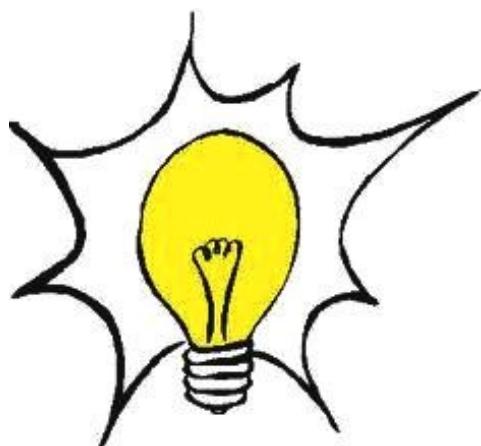


...les habitants manquent de paille pour faire de la litière à leurs bestiaux ; dans ces conditions, ils sont exposés à perdre une partie de leur purin et à manquer de fumier, ce qui pourra leur causer un préjudice considérable pour la récolte suivante...

Août 1909

DISTRIBUTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LA COMMUNE

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des demandes de concessions ayant pour objet la distribution dans la commune de Vareilles de l'énergie électrique pour tous les usagers.



Le Conseil considérant que l'éclairage et la force électriques peuvent rendre d'immenses services aux habitants donne, à l'unanimité toute autorisation nécessaire pour l'utilisation des voies publiques et un avis entièrement favorable aux dites demandes de concessions en ce qui concerne la distribution de l'énergie électrique pour tous usages

Août 1912



M. le Président donne connaissance à l'assemblée des demandes de concessions ayant pour objet la distribution dans la commune de l'énergie électrique pour tous les usagers.

Le Conseil, considérant que l'éclairage et la force électriques peuvent rendre d'immenses services aux habitants, donne, à l'unanimité toute autorisation nécessaire pour l'utilisation des voies publiques, et un avis entièrement favorable aux dites demandes de concessions en ce qui concerne la distribution de l'énergie électrique pour tous usages.

Troisième République (1870-1940) Armand Fallières (1906-1913).

1er mars 1926

Le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'électrification de la région de la Vanne a arrêté la part de la commune dans les dépenses de construction du réseau électrique à la somme de 110 058 F.

Ces dépenses seront couvertes par un emprunt syndical.

Troisième République (1870-1940) Gaston Doumergue 1924-1931.

27 MAI 1910

ETABLISSEMENT DE LA LIGNE TELEPHONIQUE DE VAREILLES A CHIGY

Le Directeur des postes et télégraphes et les agents sous ses ordres sont autorisés à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'établissement de la ligne électrique de Vareilles, à pénétrer pour l'exécution des travaux dans les propriétés non closes ainsi que sur les toits ou terrasses des bâtiments désignés...

Et faire le long des fossés ou talus de la route les dépôts de matériel nécessaire pour l'établissement et l'entretien de la ligne projetée.

Les poteaux à placer le long du chemin de grande communication entre Chigy et Vareilles seront établis à droite ou à gauche, selon que le Directeur le jugera convenable, d'après les nécessités de construction de la ligne et la disposition des lieux, mais en tout cas le plus près possible de l'arête (intérieure ou extérieure) du fossé ou du talus.

Les propriétaires riverains sont mis en demeure de couper et d'élaguer à l'aplomb des limites de la route, les plantations qui

présenteraient des branches en saillie sur l'arête extérieure du fossé ou des talus et pourraient toucher aux fils.

La hauteur minimum des fils sera de 6 mètres 50 au-dessus de la chaussée...

INSTALLATION DE LA CABINE TELEPHONIQUE

Installation chez Monsieur Alfred Simonnet

Le local sera plafonné et les enduits refaits à neuf.

Tout le devant du local sera vitré conformément aux instructions de Monsieur le Directeur des Postes et Télégraphes.

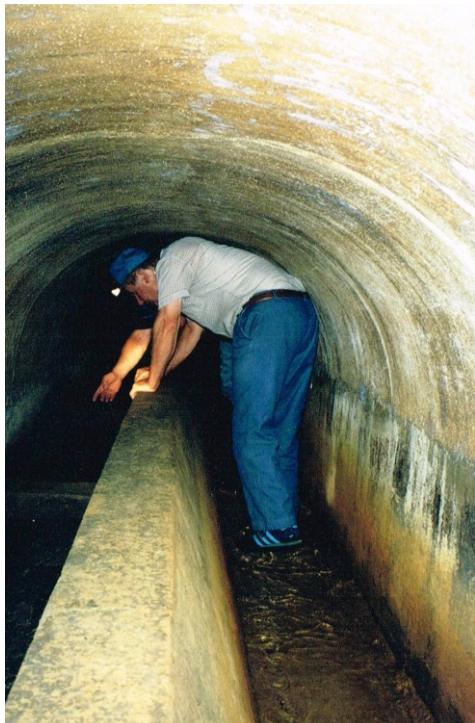


Bâtiment dans son état actuel rénové

Troisième République (1870-1940) Armand Fallières.
Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne

19 août 1910

L'AQUEDUC DU MAROI



Intérieur de l'aqueduc du Maroi

L'aqueduc de la Vanne, construit sous la direction de l'ingénieur Eugène Belgrand à la fin du XIXème et début du XXème siècle, conduit les eaux des sources situées dans la vallée de la Vanne au réservoir de Montsouris afin d'alimenter Paris en eau potable.

La conduite secondaire dite « aqueduc du Maroi » apporte les eaux de plusieurs sources inférieures dans l'aqueduc collecteur.

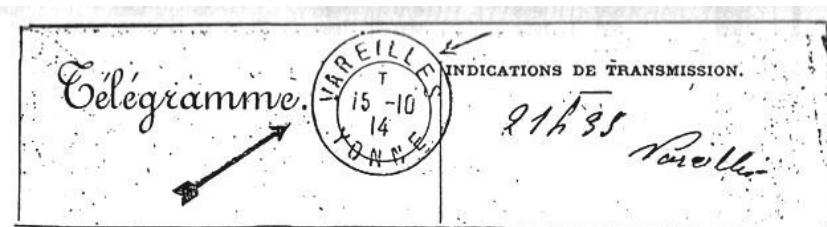
Venant de Chigy et allant à Theil sur Vanne, elle passe sur le territoire nord de la commune de Vareilles, sous le ru Saint-Léger et sous le ru de Vareilles.



15 octobre 1914

BUREAU TELEGRAPHIQUE DE VAREILLES

En 1914, il y avait plus de bureaux purement télégraphiques que de bureaux de Poste.



La nomenclature des bureaux télégraphiques indique :

VAREILLES (Yonne)

- Bureau municipal télégraphique desservi par téléphone.
- Remise gratuite des télégrammes dans toute l'étendue de la Commune.
- SENS est le bureau principal de rattachement.



Ce bureau était situé dans l'actuelle propriété de M. Lavoué. (En face de la façade Nord de l'église).

Il s'agit d'une petite maisonnette existant encore et située au milieu de la pelouse de cette propriété.

29 janvier 1916

UN CONSEILLER MUNICIPAL MORT POUR LA FRANCE (Une victime parmi tant d'autres).

Le Maire informe le Conseil Municipal de Vareilles qu'il a reçu à cette date l'avis officiel de décès de Monsieur Pineau Just, Maurice, conseiller municipal, tué à l'ennemi et ainsi conçu :



« Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements possibles en la circonstance, prévenir Madame Pineau à Vareilles que le sergent Pineau Just, Maurice, matricule 4562, du 33^{ème} régiment territorial, né le 10 novembre 1878 à Vareilles (Yonne), y demeurant est tombé glorieusement pour la Patrie le 5 janvier 1915 dans les bois de Courtes-Chausses (Meuse), sur le champ de bataille.

Nous vous serions très obligé de présenter à la famille les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre, ainsi que les nôtres ».

Le Président du Conseil d'Administration.

Troisième République 1870-1940 (Président: Raymond Poincaré 1913-1920)

27 juillet 1917

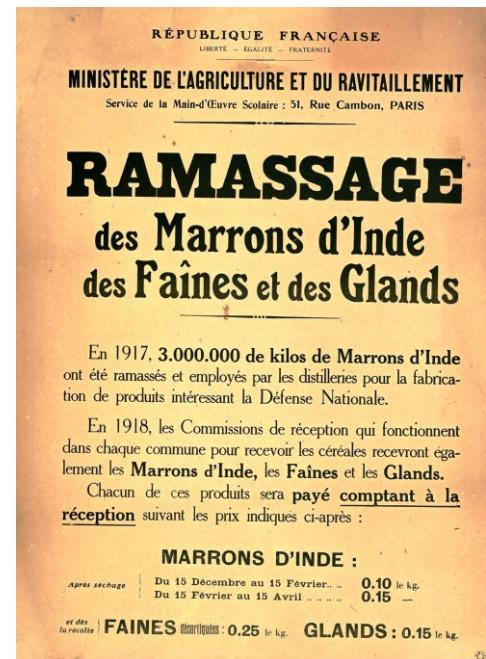
NOTE SUR LE RAMASSAGE DES MARRONS D'INDE ET DES CHÂTAIGNES

Le Ministre de l'agriculture

A

Monsieur le Maire de Vareilles,

Considérant l'intérêt que présente pour la Défense Nationale l'emploi des marrons d'Inde et des châtaignes sauvages comme éléments de fabrication d'alcool et d'acétone en remplacement du maïs et du riz qu'il convient de conserver le plus possible pour les besoins de l'alimentation humaine, j'ai décidé, à la demande qui m'en a été faite par le Ministère de l'Armement, d'organiser, par les soins du Service de la Main-d'œuvre scolaire, à mon ministère, le ramassage des quantités disponibles de marrons d'Inde et de châtaignes sauvages que les communes et les propriétaires mettront à la disposition de l'Etat, dans tout le territoire.



11 novembre 1918

SIGNATURE DE L'ARMISTICE

Le Maire propose au Conseil de mentionner sur le Registre des Délibérations la date de l'armistice (11 novembre 1918) qui met fin aux hostilités, termine victorieusement une guerre qui, pendant plus de quatre ans a ensanglanté l'Europe et va permettre à la France reconstituée de reprendre sa place à la tête des nations.

Au moment où nos armées triomphantes sont aux portes de Metz et de Strasbourg, le Conseil envoie aux soldats des armées alliées et à leurs chefs l'expression de sa gratitude.

Il adresse aux morts le pieux hommage de sa respectueuse admiration.

Il décide que les noms des enfants de la Commune tués à l'ennemi seront inscrits au présent registre, sur une page d'honneur avec la mention :

« Morts pour la France »



413. - Photographie prise le 11 Novembre 1918 à 7 h. 30, au moment où le Maréchal Foch part pour Paris remettre au gouvernement français le texte de l'Armistice qui vient d'être signé avec l'Allemagne.

1^{er} septembre 1919

CHAMP DE TIR DE VAREILLES

Le chef de bataillon Lieutenant Gorostarzu, commandant le 1er groupement des chasseurs alpins à Vareilles à Monsieur le Maire de Vareilles.

La dissolution prochaine des Unités d'Instruction et le départ imminent des Chasseurs cantonnés à Vareilles entraînent le nivelingement des terrains occupés par les troupes pour leur instruction.

Les stades de gymnastique et les champs de lancement de grenades ont été nivélés, sur la commune de Vareilles.

La question du champ de tir de Vareilles, posée par mes prédecesseurs doit recevoir, aujourd'hui, une réponse ferme.



Chasseurs alpins cantonnés à Vareilles

La question est la suivante :

La Commune de Vareilles désire-t-elle conserver le champ de tir construit sur la route de Vareilles aux Vallées, pour en faire, dans l'avenir, un champ de tir destiné aux sociétés de tir militaires ou civiles, chargées de répandre l'instruction du tir ?...

...Le champ de tir de Vareilles est le seul de la région qui présente toutes les conditions de sécurité et de facilité d'accès...

Je me permets d'attirer votre attention ; la butte renferme, à l'heure actuelle, dans ses entrailles des quantités de cuivre, dont la valeur étonnerait les propriétaires du terrain, s'ils voulaient bien s'en rendre compte.

Ce cuivre provient des balles de fusils ou de mitrailleuses, tirées dans cette butte.

Le ramassage de ces balles, par les propriétaires, et leur vente au poids, à l'Artillerie, correspond à l'exploitation d'une véritable mine...

Note : Aucune trace de réponse de la part de la Commune de Vareilles...

Troisième République 1870-1940 (Président: Raymond Poincaré 1913-1920)

23 juillet 1922

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la Commune, morts pour la France.

Cette cérémonie était présidée par M. E.Roblot, Sous-Préfet de Sens, assisté de MM. Régnier, Député, Marteau, Conseiller Général du canton de Villeneuve- L'Archevêque, le Dr Fort, Conseiller Général et Maire de Cerisiers, Marois, Conseiller d'Arrondissement et Maire de Villeneuve- L'Archevêque.

Plusieurs Maires des communes voisines assistaient également à cette cérémonie. MM. Guérin, Maire des Sièges, Roché, Maire de Pont-sur- Vanne, Moinet, Maire de Theil, Vajou, Maire de Foissy-sur-Vanne.



Le cortège se forme à la mairie : Il est composé des enfants de l'école, sous la conduite de leur Institutrice, Mlle M.L.Corre, des autorités et des Elus invités, des Anciens Combattants auxquels se sont joints MM. Creveau Ernest, Vallée René, Brûlé André, jeunes soldats en activité de service, invités par le Maire, des familles des morts et de la population de Vareilles et des environs.

Sur ce monument, sont gravés les noms des 13 enfants de Vareilles morts pour la France.

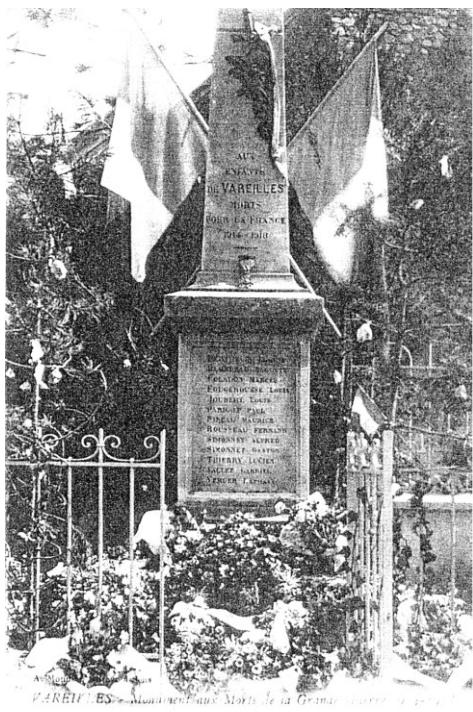
Les enfants récitent des poésies patriotiques. A l'appel des morts que fait M. Préau, Maire, ils déposent à chaque nom des fleurs au pied du monument et c'est bien la partie la plus émouvante de la cérémonie que cet hommage de la génération nouvelle rendu au sacrifice des aînés.

Entouré de la population émue et recueillie, M. Préau prononce un éloquent discours prenant comme sujet « La Marseillaise ».

M. Branlard, Adjoint, parle ensuite au nom des Démobilisés et apporte au souvenir de ses amis morts pour la France le salut de leurs compagnons d'armes survivants...

...Le cortège rentre ensuite à la mairie où les assistants signent un procès-verbal de la cérémonie et qui en perpétuera le souvenir.

La journée se termine par un vin d'honneur auquel est conviée l'Association des Démobilisés de Vareilles.



Monument le jour de son inauguration

Morts pour la France Guerre de 1914-1918

**BERTHELIN Eugène
BLONDEAU Auguste
COLADON Marcel
FOUGEROUSSÉ Louis
JOUBERT Louis
PARIGOT Paul
PINEAU Maurice
ROUSSEAU Fernand
SIMONNET Alfred
SIMONNET Gaston
THIERRY Lucien
VALLEE Gabriel
VERGER Raphaël**

TROISIEME REPUBLIQUE (1870-1940) - Alexandre Millerand.

Août 1924

DESAFFECTATION DE LA CHAPELLE DES VALLEES

Le Maire expose à l'Assemblée que la chapelle située au hameau des Vallées menace ruine et peut devenir un danger pour la circulation publique ; qu'il y aurait lieu de remédier à cet état de chose et l'invite à en délibérer.

Le Conseil considérant

- que depuis un grand nombre d'années, aucun exercice du culte n'a eu lieu dans la chapelle du hameau des Vallées, pour cause de vétusté.
- que la toiture est effondrée et les murs tellement lézardés qu'ils deviennent un danger pour la circulation publique.
- que les habitants des Vallées viennent aux exercices du culte à l'église de la commune.
- que les cérémonies religieuses pour les décès et les mariages des habitants du hameau ont été de tout temps célébrées dans la dite église.
- que pour ces motifs, les intéressés n'éprouveront aucun préjudice du fait de la suppression de l'édifice.



DEMANDENT LA DESAFFECTION DE LA CHAPELLE DES VALLEES
ET L'AUTORISATION DE LA DEMOLIR et prie M. le Préfet de bien vouloir donner son approbation.

Novembre 1925

ARTICLE 1^{er} : La chapelle du hameau des Vallées, située sur le territoire de la commune de Vareilles (Yonne), cesse d'être affectée au culte.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

ARTICLE 3 : Fait à Paris le 24 octobre 1925 :

Signé : Doumergue



TROISIÈME REPUBLIQUE : 1870-1940 -Doumergue

5 juillet 1935

CREATION DE L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DEMOBILISES DE LA GUERRE 1914-1918

-Article premier : Il est créée à Vareilles, à partir du 15 juillet 1935 une Association régie par les présents statuts, et les dispositions de la loi du premier juillet 1901.

Sa devise est : « UNIS POUR LA PAIX »

-Article deuxième : Cette association a pour objet de grouper amicalement les habitants de la Commune et particulièrement les Anciens Démobilisés de la Guerre 1914-1918.

L'Association se propose:

- De perpétuer le souvenir des morts de la Grande Guerre,

- D'assister aux obsèques de ses membres décédés, de leur offrir une couronne ou une palme,

- De venir en aide, dans la mesure du possible, aux adhérents, ceci après deux ans d'adhésion à l'Association.

L'association se compose de membres bienfaiteurs, de membres honoraires et de membres actifs.

Le Président : Chevreau E

Le Secrétaire : P. Simonet

Le Maire : Perret

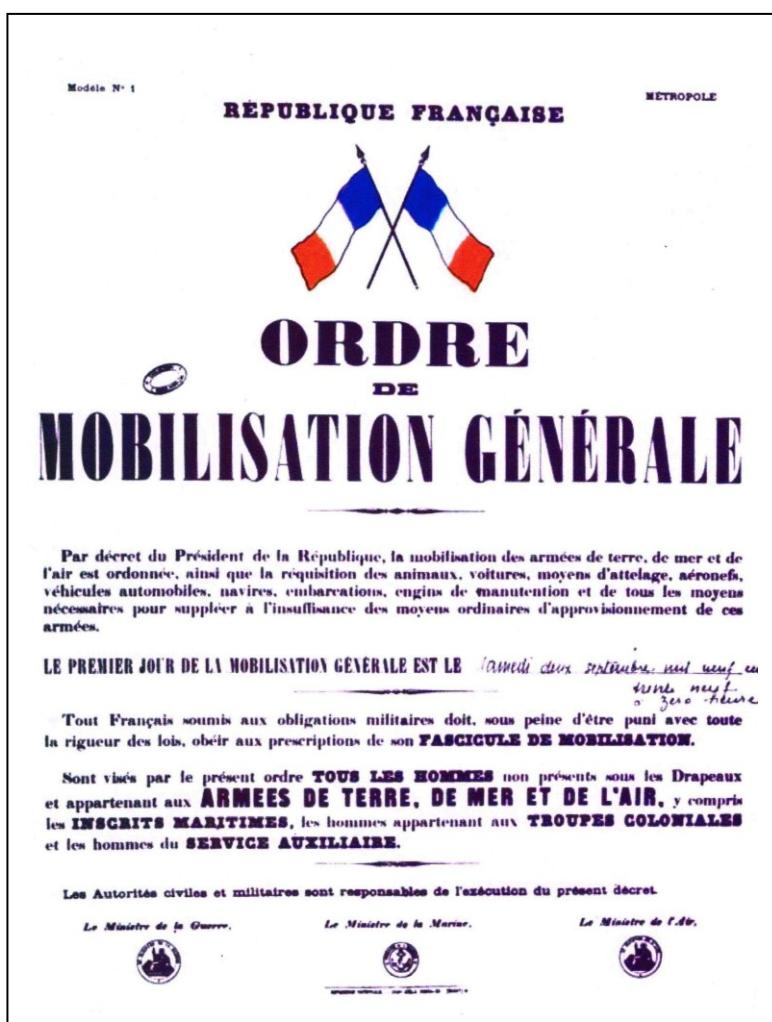
TROISIEME REPUBLIQUE (1870-1940) - Albert Lebrun.



2 septembre 1939

LA MOBILISATION GENERALE

« A midi, les cloches se mettent à sonner...puis c'est le roulement du tambour communal qui retentit de rue en rue dans le village...



Terrible nouvelle !

La France et l'Angleterre décrètent la mobilisation générale : l'Allemagne, sans déclaration de guerre a attaqué la Pologne.

Conséquences, les hostilités ont commencé sur toutes les frontières, et, dans les jours qui suivent, mon père reçoit son fascicule de mobilisation lui intimant de se présenter à la caserne du 4^{ème} régiment d'infanterie d'Auxerre dans les plus brefs délais.

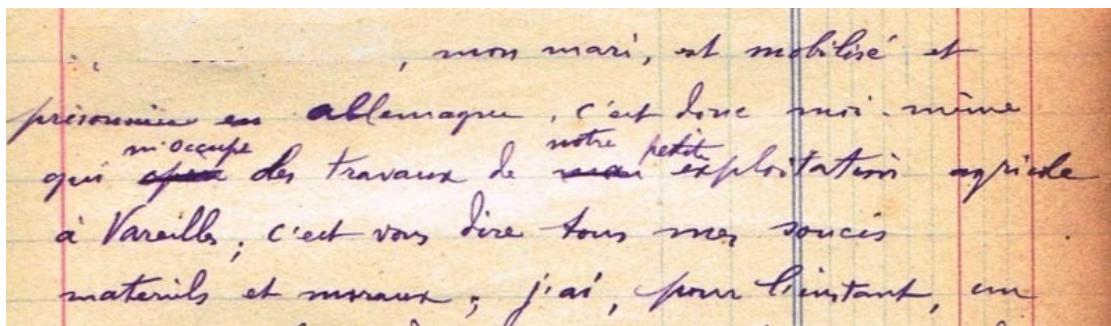
Ensuite, il est orienté sur Bourges, puis affecté sur la Ligne Maginot où il sera fait prisonnier 14 juin 1940 dans la forêt de Domrémy.

Il se retrouve en tant que prisonnier de guerre au stalag de Lüchenwald qui accueille environ 70 000 hommes.

Affecté comme ordonnance d'un officier allemand, il doit, chaque soir rentrer au camp pour passer la nuit dans un baraquement.



Il obtient l'autorisation de rentrer à Vareilles en 1941 et est rapatrié le 17 avril 1941 au titre de petit cultivateur (exploitant de moins de 20 hectares), car le manque de main d'œuvre agricole se fait cruellement sentir, comme le montre cet extrait d'une lettre de ma mère »



Mon mari est mobilisé et prisonnier de guerre en Allemagne, c'est donc moi-même qui m'occupe des travaux de notre petite exploitation agricole à Vareilles, c'est vous dire tous mes soucis matériels et moraux...

Note : Cette lettre a été écrite pour ma mère par L.F.Lafontaine (voir : notre note du 3 mai 1954). Ce monsieur, très instruit jouait un peu le rôle d'écrivain public.

Témoignage d'un Vareillois.

1er octobre 1941

COLLECTE DES METAUX NON FERREUX

Préfecture de l'Yonne

Télégramme transmis à la Mairie de Vareilles

« Efforts pour mobilisation métaux non ferreux manifestement insuffisants. Nécessité vitale pour le pays de cette récupération destinée exclusivement à l'industrie et à l'agriculture françaises.



Demandé concours énergique instituteurs, curés et autres notabilités pour action auprès des habitants.

Au cas où le 5 octobre les résultats seraient insuffisants, je me verrais dans l'obligation de faire procéder à récupération à domicile par une commission que je nommerais à cet effet. »

ETAT FRANÇAIS (1940-1944) Maréchal Pétain.

24 octobre 1941

CIRCULAIRE DESTINEE A LA MAIRIE DE VAREILLES

Vous prie diffuser immédiatement par affichage manuscrits ou imprimés et par l'annonceur, l'avis public avant l'expiation du délai de grâce consenti pour la remise des armes.

Adresse dernier appel à la population pour qu'elle comprenne bien la gravité de l'avertissement-**stop**-



Aucune arme ne peut être détenue par les particuliers et déjà les armes de chasse, les pièces utilisables des armes détériorées ou détruites doivent être remises aux autorités-**stop**-

Les perquisitions récentes, pouvant se généraliser, ont établi que de nombreuses personnes restent insoucieuses des tragiques conséquences de leur négligence pour tous-**stop**-

(Peine de mort serait désormais prévue) sanction de principe-**stop**-

Assure chacun de peser sa responsabilité vis-à-vis de la Communauté.

Aucune personne ne pourra prétexter crainte et ignorance. Le FELDKOMMANDANT en a donné l'assurance formelle.

Aucune sanction ne sera encourue par les personnes qui remettront les armes en cas de leur possession jusqu'au 25 octobre-**stop**-

En ces graves circonstances, la population reste maîtresse de sa tranquillité ou de son malheur. Je suis sûr qu'elle se montrera raisonnable.

ETAT FRANÇAIS (1940-1944) Maréchal Pétain.

22 août 1944

LA LIBERATION

« Ce fut donc la Libération et la multiplication des F.F.I. et des brassards et pendant une dizaine de jours une véritable euphorie. Les gens ne savaient plus très bien se comporter de manière réfléchie... »

Dès les occupants partis, ce fut une soirée de fête au village. Tout le monde se retrouva à l'Ecole-Mairie. Le Maire fit son petit discours au Monument aux Morts et un ancien, clairon au régiment, sonna « la sonnerie aux morts ».



Maquisards de Vareilles et des environs

Ensuite ce fut un vin d'honneur à la Mairie, dans la joie et une atmosphère d'amitié universelle qui, malheureusement, ne pouvait pas durer longtemps. La jalousie et la politique devaient vite renaître. »

Témoignage d'un des habitants de Vareilles.

Référence : la Ferme des Prés, ancienne Ferme des Seigneurs de Vareilles.

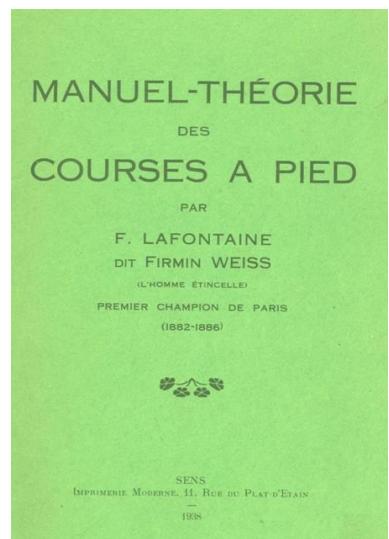
GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
(3/6/1944 au 2/11/1945) Charles de Gaulle (1944- 1946)

3 mai 1954

MORT D'UN PERSONNAGE CELEBRE DE VAREILLES : LOUIS-FIRMIN LAFONTAINE

Né le 20 mai 1863 à Versailles, Louis-Firmin Lafontaine, après de solides études secondaires, connaît tout d'abord la célébrité grâce à la course à pied.

Pendant plusieurs années, sous le nom de Firmin Weiss, Louis Lafontaine s'affirme être un grand champion de course de fond, battant tous ses rivaux sur de longues distances : 30 ou 40 kilomètres. En 1938, il écrit un « MANUEL-THEORIE » des courses à pied destiné à l'entraînement de l'armée.



A 26 ans, Firmin Weiss disparaît de la scène sportive. Le professeur Lafontaine entre dans l'histoire du music-hall.





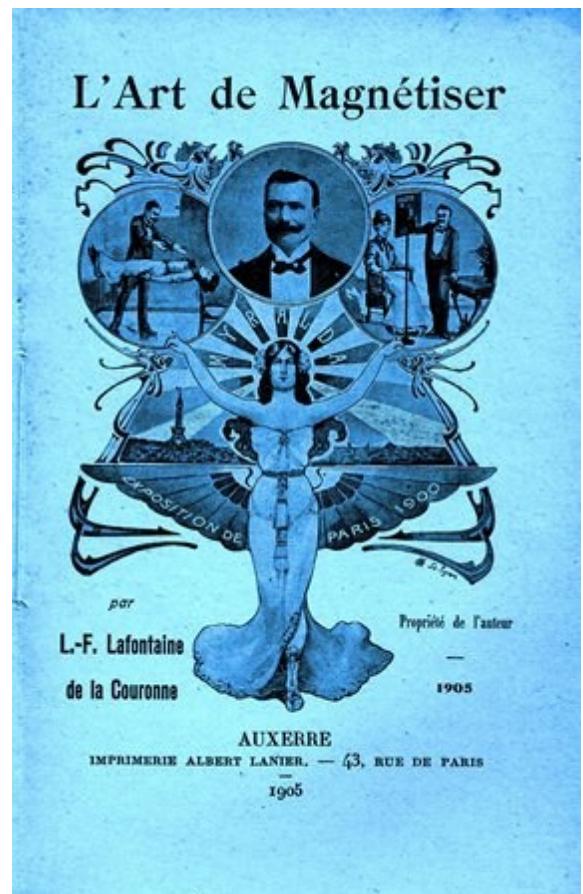
Pendant plus de 20 ans, aux quatre coins du monde, en compagnie de son médium Myralda, qui, dans la vie est son épouse, le professeur Lafontaine présente son prodigieux programme de magnétisme.

Ils sont applaudis par toutes les têtes couronnées de l'époque.

En 1905, il édite un second livre :
« L'ART DE MAGNETISER ».

La grande guerre de 14-18 met fin prématulement à sa carrière de magnétiseur.

Il s'installe à Vareilles en 1914.



IVème République (1954-1959) René Coty.

27 janvier 1969

ADDUCTION D'EAU POTABLE AU BOURG ET AU BOUT D'EN HAUT

juin 1946

Avant-projet :

...considérant le très grand intérêt qu'il y a pour l'agriculture française d'alimenter en eau potable l'ensemble de ses exploitations agricoles, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le principe de la réalisation du projet d'alimentation en eau potable...

1947

La Commune garantira pendant 30 ans, à partir de 1947, proportionnellement au nombre de ses habitants (remembrement de 1946) sa quote-part dans le capital et l'annuité d'un emprunt de 2 000 000 de francs, conformément au détail ci-dessous : le terme de l'emprunt au taux d'intérêt de 3% plus amortissement en 30 ans = ensemble de 5,1019% comporte une annuité de 102 040 F.



29 avril 1968

Une première fraction de travaux sera effectuée en juillet août 1968, alimentant le village jusqu'au Bout d'en Haut.

Station de pompage

27 janvier 1969

La dépense communale est réduite de 40 à 35 F/habitant. Le branchement passe de 90 à 140 F.

Le prix du mètre cube est fixé à 1, 40 F.

25 janvier 1971

Les sources situées au lieu-dit les Mouillères, alimentant le réseau ne suffisent plus et plusieurs communes sont privées d'eau d'où la nécessité de capter d'autres sources dont celle de Vareilles qui donnerait satisfaction d'après l'ingénieur.



Réservoir, chemin de Justice

Par solidarité, le Conseil ne s'oppose pas à ce projet mais émet quelques réserves : le Ru de Vareilles étant indispensable à la vie de la commune, M. le Maire donnera connaissance de la suite des événements.

5 avril 1971

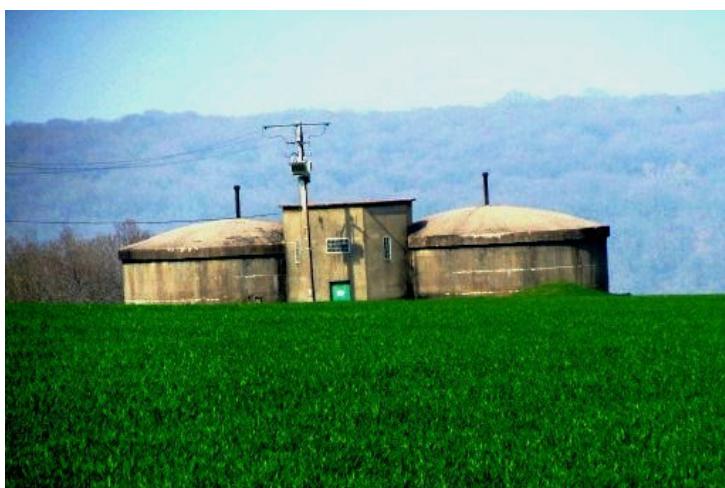
Le projet des sources est abandonné, mais un forage sera fait dans le champ de Monsieur Brûlé en amont des sources. (Bout-d'en-Haut)

LE RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU

La station de pompage se trouve dans le prolongement du Chemin des Vaches, au nord de la commune.

L'eau est pompée dans une rivière souterraine à une profondeur de 15 à 20 mètres, puis elle est refoulée en partie dans :

- Dans le réservoir situé au bord du Chemin de la Justice puis distribuée par gravitation au bourg ainsi qu'au Bout-d' En-Haut, puis aux Vallées.



Réservoir de la Côte d'Enfer

- Dans un réservoir situé au lieu-dit la Côte D'Enfer que l'on appelle « les mille » parce que sa contenance est de 1000 mètres cubes.

Ce réservoir alimente les Thorets ainsi que la partie haute de Cerisiers (lotissements).

- En direction de Theil sur Vanne.

22 décembre 1969

Le Conseil Municipal présente ses remerciements à M. le Maire des Sièges qui, abandonnant les travaux d'adduction d'eau prévus aux Sièges, permet l'alimentation des Vallées.

14 décembre 1970

Les travaux d'adduction d'eau concernant Vaumort et les Vallées seront entamés en 1971. (Quelques soucis quant à la production d'eau provenant des sources en baisse).

Octobre 1973

FERMETURE DE L'ECOLE COMMUNALE DU VILLAGE

« *La cloche ne sonnera plus...sans doute jamais plus.*

Lors de mon enfance, la vie débordait dans ma petite école communale.

Je viens d'apprendre que l'école ne rouvrira plus à la rentrée 1973, en raison du manque d'élèves et pour cause, il n'en reste que trois !

Il y a soixante ans, nous étions vingt-cinq ou trente écoliers. Ce nombre restait sensiblement le même après la dernière guerre.

Après la disparition de cette école et du son de sa cloche qui réglait la vie du village, c'est la mort définitive de celui-ci que je redoute... »

Témoignage d'un ancien habitant de Vareilles.

Ref : La ferme des Prés.



Dernière classe de Vareilles

Notes : A partir de cette date les enfants de Vareilles fréquenteront l'école de Cerisiers ;

A titre indicatif, en 1879, soit environ une centaine d'années plus tôt, à Vareilles, il y avait autant de filles que de garçons en âge de fréquenter l'école : 32 filles et 32 garçons pour une population de 313 habitants.

19 septembre 1984

LES RUES DE VAREILLES AURONT DORENAVANT UN NOM

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de donner des noms aux rues du village et d'attribuer des numéros.

Les noms de rues suivants sont retenus :

Pour Vareilles : Rues du Poncelot, des Prés, au Guet, des Groslois, de l'Eglise, du Fays, de la Croix Brossé, de l'Erable, des Tilleuls, du Prieuré, du Chemin Vert, des Sources, du Moulin Saint-Rémy, de la Madeleine, passage du Foulon.



Pour les Vallées de Vareilles : Rues du Charme, des Vallées, du Sauvageon.

La couleur verte a été retenue pour les plaques de rues et les numéros des propriétés.

En 2010, la rue allant du Chemin Vert à la rue de l'Erable prend le nom de rue de la Leitumièrre.

Vème République (1981-1995) François Mitterand.

1988

CLUB DES 4 SAISONS (ASSOCIATION LOI DE 1901)



Créée en 1988, l'association a pour buts de permettre aux personnes de nouer entre elles des liens d'amitié et d'entraide ainsi que de permettre aux personnes seules ou handicapées d'échapper à la solitude.

(Article 2 des statuts de l'association)

ACTIVITES :

- Jeux de société, tous les 15 jours, le jeudi.
- Ponctuellement : Goûters: Rois, chandeleur, fête des mères et des pères.
- Repas : choucroute, bœuf carottes, repas de Noël
- Organisation et / ou participation à des animations et des manifestations telles que représentations théâtrales, marché de Noël, visites touristiques, broderie, tricot...

Siège social : Mairie de Vareilles.
1 rue de l'Erable-98320- Vareilles

14 juillet 1989

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

Plantation de deux « Arbres de la Liberté ».



Un tilleul
aux Vallées le 21 mars 1989



Un orme du Caucase
au Bourg le 10 décembre 1988

Vème République (1981-1995) François Mitterrand.

26 janvier 1991

INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA MAIRIE

Le Conseil municipal a décidé, le 10 octobre 1990 d'entreprendre des travaux d'aménagement au rez-de-chaussée. Parallèlement, le logement communal, au premier étage a été réhabilité afin d'être loué.



Les personnalités ont sacrifié au rituel du ruban devant la population venue nombreuse.

Cette inauguration s'est déroulée en présence d'Yves Voirin, Sous-Préfet, Philippe Auberger, Député, Henri de Raincourt, Sénateur et MM. Pichon et Kaelberer, Conseillers Généraux.

Ces travaux ont été financés en partie par le Conseil Général, par des subventions et au titre de contrat de pays.

La salle de mairie change de place mais demeure la mémoire administrative et civile de la Commune.

11 mars 1994

LES HABITANTS DU VILLAGE S'APPELLENT « LES VAREILLOIS »



Le Conseil Municipal après avoir demandé conseil à la Société Archéologique de Sens, deux noms ont été proposés : Vareillais ou Vareillois. Ce sont les Vareillois qui ont obtenu la faveur du Conseil Municipal.

Les Vareillois ont accepté ce patronyme avec joie. « Cela fait plaisir de savoir que nous avons un nom officiel » ont déclaré certains habitants.

Vème République : François Mitterand (1981 - 1995)

25 octobre 1994

IMPORTANTS TRAVAUX A L'EGLISE SAINT-MAURICE

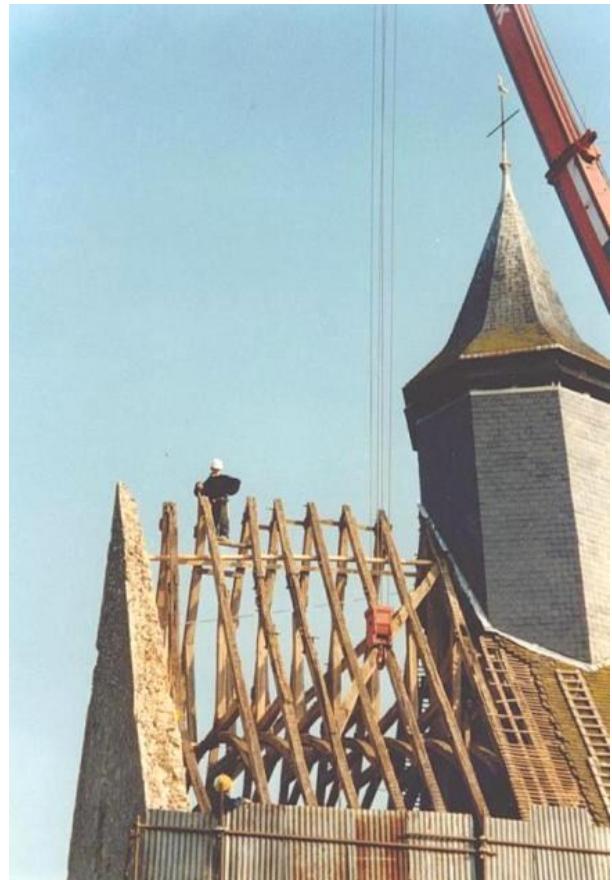
Depuis plusieurs jours, l'église Saint-Maurice de Vareilles est partiellement découverte, en effet, d'importants travaux de restauration concernant la charpente et la couverture entre le pignon ouest et le clocher ont été entrepris.

Normalement, il était prévu de réparer les fermes qui étaient cassées, mais lorsqu'elles ont été soulevées et posées à terre, elles n'ont pas résisté.

Elles devront être remplacées, exécutées en chêne et à l'identique, ce qui implique un coût supplémentaire.

Toutes les sablières sont dans un état de pourrissement à hauteur de 70% ou totalement détruites.

Architecte : M. Frassetto
Entreprise : S.A.R.L. Grant
de Courgenay.



1995

VAREILLES REDONNE VIE A LA SOURCE SAINT-LEGER

Cette source qui n'a jamais été tarie était abandonnée sous les ronces.



Le Conseil Municipal a remis les lieux en état. Le site est doté de bancs, d'une table de pique-nique, d'un panneau retraçant l'histoire du lieu. Les arbres ainsi que la source restaurée font de cet endroit un lieu très prisé des promeneurs.

Le nom de cette source et du ru ; Saint-Léger doit être contemporain de la création du prieuré portant le même nom en 1188.

En 1254, il est fait mention « d'une pièce de terre où est la croix à laquelle on va faire une procession le jour des Rameaux ». Saint Léger fut évêque d'Autun au VIIème siècle et son culte se propagea à l'époque carolingienne.

On attribue de nombreuses vertus à Saint Léger donc à l'eau de ses fontaines.

Des anciens du village de Vareilles disaient que cette eau avait le pouvoir de guérir des rhumatismes. On retrouve aussi cette vertu en Bretagne.



A Saint-Léger aux Bois (Vallée de l'Oise), on disait que l'eau de la fontaine Saint-Léger guérissait des maladies d'yeux.

Dans d'autres lieux, il est question de processions à une fontaine Saint-Léger pour guérir les enfants atteints de convulsions.

A Vareilles, on disait aussi que des personnes étrangères au village venaient s'approvisionner à cette source parce que l'eau était, paraît-il, de meilleure qualité que celle tirée des puits (souvent, hélas situés au voisinage des tas de fumier dans les cours de fermes)

13 mai 1877 :

Monsieur le Maire expose que « depuis assez longtemps déjà, la croix de Saint-Léger, située près de la fontaine portant le même nom, était tombée de vétusté ; il lui paraîtrait raisonnable de la remplacer par une autre ».

Accord du Conseil .

Crédit ouvert : 30 F

1995 :

Le socle restauré et une nouvelle croix ont été installés.

8 mars 1996

INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE
SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS DES FACADES
ET TOITURES DE LA FERME DES PRES

Considérant que la Ferme des Prés à Vareilles (Yonne) présente un intérêt historique pour en rendre désirable la préservation en raison des dispositions d'origine intactes et de la richesse des plans qui représentent ce domaine au XVIIIème siècle, la Commission donne à la majorité un avis favorable à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façades et toitures des bâtiments agricoles.



Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques et inscrit au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Vème République- Jacques Chirac : 1995-2007.

Juillet 1999

ASSOCIATION « LA PUCE DE VAREILLES »

Cette association a été créée pour pérenniser et officialiser des activités existant depuis 1996 et favoriser la création de nouvelles activités correspondant au but de l'association qui est de favoriser la convivialité à Vareilles par des activités ludiques et culturelles.



L'organisation de la « Fête des Saints de Glace », un club d'activités pour les enfants, la balade du 14 juillet, l'édition du « Petit Journal de la Puce de Vareilles », la chandeleur,

des promenades à thèmes, des pique-nique, Halloween, le « Grand Show de la Puce », des cours d'anglais, la bibliothèque, l'atelier peinture, rencontre tournage sur bois, la « Soirée Astronomique », les rendez-vous balades, l'atelier informatique, sorties gratuites en car... ont été ou sont les diverses activités de la Puce.



Centrée sur Vareilles, l'association a un fonctionnement ouvert; toutes les informations sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres du village, les activités sont gratuites et il n'y a pas d'adhésion payante : on adhère en aidant.

Vème République- Jacques Chirac : 1995-2007.

18 septembre 2004

INAUGURATION DU CALVAIRE DE LA CROIX BROSSEE

Plusieurs Anciens de Vareilles se souviennent qu'il existait au lieu-dit la Croix Brossée une croix en bois fixée sur un socle de pierre.

D'après leurs témoignages, durant la seconde moitié du XVIIème siècle, une épidémie de peste sévissait aux des Sièges. Cette épidémie aurait épargné la paroisse de Vareilles. Pour remercier Dieu, les habitants du village auraient fait ériger une croix.

Les croix dites « croix de peste » sont fréquentes en France, plus particulièrement en Bretagne et sur certaines, sont sculptés des bubons symbolisant les méfaits de la peste.

Cette croix portait le nom de : « CROIX BROSSEE » (brossée vient de brousse, broussailles) et elle était érigée sur un terrain broussailleux, impropre à la culture. « CROIX DU CHEMIN BLANC », nom du chemin qui passe à droite de la croix, en venant de Vareilles.

En 2002, une personne habitant dans le voisinage a retrouvé une pierre ouvragée dont la forme laisse supposer qu'il pourrait s'agir de la partie supérieure du socle de cette croix.

Des témoignages, une pierre retrouvée, il n'en fallait pas plus pour qu'un groupe de Vareillois, soucieux de perpétérer l'histoire du village, décide de reconstruire ce calvaire.

En 2011, un panneau d'informations rappelle aux promeneurs la belle histoire de cette croix.

L'installation d'un banc permet également d'admirer la magnifique vue générale du village.



2010

CREARTIS' (ASSOCIATION LOI DE 1901)

Cette association a pour but de développer les arts et la culture par la pratique et l'organisation de toutes manifestations.



ACTIVITES :

Cours de dessin et de peinture tous les mercredis après-midi (sauf pendant les vacances scolaires) pour les enfants à partir de 9 ans, les adolescents et les adultes.

TECHNIQUES :

-dessin crayon, fusain...
-peinture : aquarelle, acrylique, pastel sec, techniques mixtes (collages...)

L'association organise, chaque année, une, voire deux expositions et participe à plusieurs expositions dans le département.

Siège social :
Mairie de Vareilles
1 rue de l'Erable- 89320- Vareilles.

Vème République: Nicolas Sarkozy (2007- 2012)

Août 2010

ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE

Bibliothèque de Vareilles

Le but de l'association est de développer la lecture en milieu rural en créant une bibliothèque dans les locaux de l'ancienne classe de l'école de Vareilles.

Ce nouveau lieu culturel proposait à son ouverture pas moins de 600 ouvrages à la disposition des adhérents. Suite à de nombreux dons et achats, 3 ans plus tard les lecteurs peuvent consulter plus de 3 000 livres et revues.



L'association a essaimé en ouvrant des points lecture dans les Communes des Sièges et de Vaudeurs.

Vème République: Nicolas Sarkozy (2007- 2012)

17 décembre 2011

MORT D'UN GEANT

Une violente tempête, baptisée « Joachim » a entraîné le déracinement d'un hêtre bicentenaire situé dans les bois du Fay (Forêt domaniale de Vareilles).

Les termes Fay, fau, ou fayard voire même faytre signifient justement hêtre.

« De temps immémorial, les Abbé et Religieux de l'Abbaye Saint-Rémy de Vareilles sont seuls propriétaires de tous les bois existant dans cette seigneurie et notamment des bois dits « Du Fay »

Réf : Extrait d'un procès de 42 pages, imprimé en 1786 par les bons soins de l'Imprimerie De Clousier, Imprimeur du Roy, rue de la Sorbonne, à Paris.

Ce hêtre était le but d'une randonnée programmée au départ de la place de l'église de Vareilles.



Etant une essence d'ombre typique par son feuillage dense éliminant presque toute végétation, il était très connu et apprécié par de nombreux promeneurs.

Sa hauteur voisinait 22 mètres pour un diamètre de 1,15 mètre environ.

Sur son tronc, on remarquait de nombreuses initiales, une croix de Lorraine, une croix gammée ainsi qu'un drapeau anglais avec une date : 1943. Certaines de ces représentations étaient-elles l'œuvre de résistants (ou maquisards), de passage dans cette forêt, pendant la guerre 39-45 ?

les Maires
De la Commune de Vareilles



- 1792 Durand Pierre
1806 Leclerc Edme
1827 Bourgeois Charles
1848 Henry Jean
1851 Rallu
1857 Bourdou Théodore
1880 Pigeard
1881 Polette Aimée
1884 Douau Antoine
1904 Dupré Henri
1912 Lavoué Emile
1920 Preau André
1929 Brûlé Alfred
1935 Perret Jules
1953 Simonet Paul
1964 Simonet Raymond
1965 Nodet Gabriel
1966 Jeaugeas Maurice
1989 Simonet Maurice